



# RAPPORT ANNUEL 2005

Constituée par arrêté préfectoral du 4 octobre 2000, la **Communauté de Communes du Pays Orne Moselle** regroupe 13 communes :

**AMNEVILLE, BRONVAUX, CLOUANGE, MARANGE SILVANGE, MONTOIS LA MONTAGNE, MOYEVRE GRANDE, MOYEVRE PETITE, PIERREVILLERS, ROMBAS, RONCOURT, ROSSELANGE, SAINTE MARIE AUX CHENES et VITRY SUR ORNE**

pour une population totale de 53 227 habitants (52 792 habitants sans les doubles comptes).

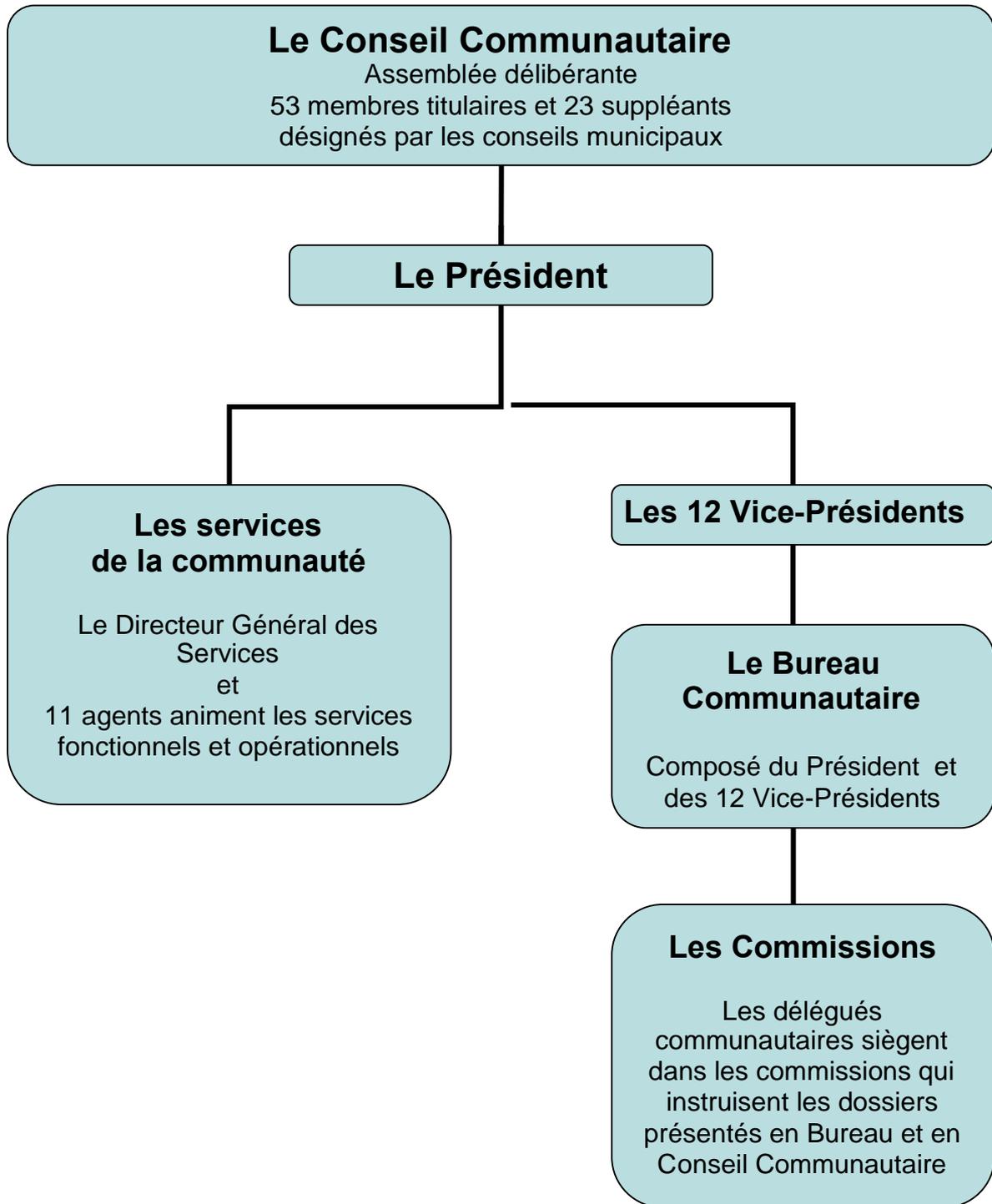
Cette communauté s'est mise en place autour d'objectifs forts qui s'imposent à tous pour ce début de 21<sup>ème</sup> siècle et qui façonneront inéluctablement le futur de ses habitants à l'horizon 2007-2010 :

- + conduire à de nouvelles solidarités,
- + à plus de travail en commun,
- + pour des solutions plus globales.

C'est dans le respect de ces objectifs que les actions décrites dans ce rapport annuel d'activités ont été mises en œuvre au cours de l'année 2005.

# L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE

## Le fonctionnement



## ***Le Conseil de Communauté*** ***Organe délibérant de la Communauté***

Le Conseil de Communauté est composé de 53 conseillers et 23 suppléants, élus pour six ans par les conseils municipaux des communes membres de la Communauté.

### **Une représentation équilibrée**

Chaque commune est représentée au Conseil de Communauté par un nombre de délégués et de suppléants variable selon son importance démographique :

#### **Délégués :**

- ✚ 2 représentants au minimum par commune (tranche de 0 à 1 999 habitants),
  
- ✚ 1 siège par excès, par tranches progressives de :
  - 1 000 habitants (de 2 000 à 2 999 habitants),
  - 1 500 habitants (de 3 000 à 5 999 habitants),
  - 2 000 habitants (de 6 000 à 9 999 habitants),
  - 5 000 habitants (au dessus de 10 000 habitants).

#### **Suppléants :**

qui siègent au Conseil de Communauté, avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des titulaires,

- ✚ 1 suppléant pour la tranche de 0 à 2 999 habitants,
- ✚ 2 suppléants pour la tranche de 3 000 à 5 999 habitants,
- ✚ 3 suppléants au dessus de 6 000 habitants.

## Répartition des 53 délégués titulaires et 23 suppléants

### **AMNEVILLE**

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| 1 - M. ZIMOGH, 2 <sup>ème</sup> Vice Président | 6 - M. KOLOTA, titulaire    |
| 2 - M. MUNSCH, titulaire                       | 7 - M. FREMERY, titulaire   |
| 3 - MME BELLONI, titulaire                     | 8 - MME GREVEN, suppléante  |
| 4 - M. BRUXMEIER, titulaire                    | 9 - M. MITIDIERI, suppléant |
| 5 - MME KLEIN, titulaire                       | 10 - M. SCHMIT, suppléant   |

### **BRONVAUX**

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| 1 - M. ARGUELLO, 12 <sup>ème</sup> Vice<br>Président | 3 - M. FABISZ, suppléant |
| 2 - M. FAVIER, titulaire                             |                          |

### **CLOUANGE**

- 1 - M. DIEDRICH, 1<sup>er</sup> Vice Président
- 2 - M. MANFRIN, titulaire
- 3 - M. MULLER, titulaire
- 4 - MME FERRARI, titulaire
- 5 - MME PRIEUR, suppléante
- 6 - MME GENCO, suppléante

### **MARANGE SILVANGE**

- 1 - M. MULLER, 6<sup>ème</sup> Vice Président
- 2 - M. BRUM, titulaire
- 3 - M. PIERRE, titulaire
- 4 - M. MEOCCI, titulaire
- 5 - M. LALLIER, titulaire
- 6 - MME ORTOLANI, suppléante
- 7 - MME ROSE, suppléante

### **MONTOIS LA MONTAGNE**

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| 1 - M. VOLLE, 9 <sup>ème</sup> Vice Président | 3 - M. EBERSOLD, titulaire  |
| 2 - M. CUCCIA, titulaire                      | 4 - M. ALBERTINI, suppléant |

### **MOYEUVRE GRANDE**

- 1 - M. DROUIN, 3<sup>ème</sup> Vice  
Président
- 2 - M. SANTARONI A., titulaire
- 3 - M. RIZZOTI, titulaire
- 4 - M. BRAUN, titulaire
- 5 - M. SANTORONI M., titulaire
- 6 - MME HUMBERT, titulaire
- 7 - M. ROVIERO, titulaire
- 8 - M. CUCCO, suppléant
  
- 9 - M. SCHMITT, suppléant
- 10 - M. SCHWEIZER P., suppléant

### **MOYEUVRE PETITE**

- 1 - M. JUNG, 10<sup>ème</sup> Vice Président
- 2 - MME CASTAGNA, titulaire
- 3 - MME FURSTNER, suppléante

### **PIERREVILLERS**

- 1 - M. SERREDSZUM, 8<sup>ème</sup> Vice  
Président
- 2 - M. PELIZARI, titulaire
- 3 - M. HIEULLE, suppléant

**ROMBAS**

- 1 - M. FOURNIER, Président
- 2 - M. PIERON, titulaire
- 3 - M. BARTHELEMY, titulaire
- 4 - M. GIAVOLI, titulaire
- 5 - M. HENRY, titulaire
- 6 - M. BRAUNSHAUSEN, titulaire
- 7 - M. VADLINGER, titulaire
- 8 - MME UHLENBUSCH, titulaire
- 9 - M. MONACO, suppléant
- 10 - M. KKURZMANN, suppléant
- 11 - M. VEGLIA, suppléant

**RONCOURT**

- 1 - M. HALTER, 11ème Vice Président**
- 2 - M. BALTIERI, titulaire
- 3 - MME STAEHLE, suppléante

**ROSSELANGE**

- 1 - M. LUCONI, 5<sup>ème</sup> Vice Président
- 2 - M. BARON, titulaire
- 3 - M. SCHONS, titulaire
- 4 - M. MATELIC, titulaire
- 5 - MME SEEMANN, suppléante
- 6 - M. DI GIANDOMENICO, suppléant

**SAINTE MARIE AUX CHENES**

- 1 - M. WATRIN, 4<sup>ème</sup> Vice Président
- 2 - M. KLAMMERS, titulaire
- 3 - M. SUBTIL, titulaire
- 4 - MME CADONA, titulaire
- 5 - M. MULLER, suppléant
- 6 - MME WEBER, suppléante

**VITRY SUR ORNE**

- 1 – M. CORRADI, 7<sup>ème</sup> Vice Président
- 2 – M. WEYANT, titulaire
- 3 – M. LAZARUS, titulaire
- 4 – MME PIET, suppléante

Le Conseil de Communauté « *règle par ses délibérations, les affaires de la Communauté* ». C'est ainsi qu'il se prononce sur toutes les décisions importantes engageant la Communauté : vote du budget et du compte administratif, définition des grandes orientations de la communauté, adhésion de nouvelles communes, modification des statuts,....

En 2005, le Conseil de Communauté s'est réuni quatre fois.

Par leur forte participation aux réunions du Conseil de Communauté, les conseillers communautaires ont montré leur attachement au bon fonctionnement de la structure.

Le Conseil de Communauté a adopté 23 délibérations qui se répartissent comme suit :

	<b>Nombre de délibérations</b>				
	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
ADMINISTRATION GENERALE	7	5	2	2	3
FINANCES – PERSONNEL	20	19	15	13	15
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6	3	4	1	-
ENVIRONNEMENT – O.M.	4	1	6	2	2
ELECTIONS – DESIGNATIONS	3	-	1	1	-
HABITAT – LOGEMENT	1	-	1	-	-
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	1	2	2	1	3

## **Le Président**

### **Organe exécutif de la Communauté**

Elu par les conseillers communautaires pour 6 ans, il prépare et exécute les délibérations du Conseil de Communauté, au premier rang desquelles figure le budget, et organise les débats.

Le Conseil de Communauté lui a délégué une partie de ses attributions conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président a, dans le cadre de cette délégation, pris 15 décisions au cours de l'année 2005.

## **Le Bureau Communautaire**

### **Organe intermédiaire**

entre l'organe délibérant et l'organe exécutif, le Bureau est composé, dans le respect des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et des Statuts de la Communauté, du Président, de 12 Vice-présidents.

Chaque Commune est ainsi représentée par un membre au Bureau Communautaire.

L'existence d'un Bureau au sein des E.P.C.I. présente une double finalité :

- ✚ permettre à un organe « léger » de prendre rapidement des décisions, l'organe délibérant étant plus difficile à réunir en raison du nombre important de délégués à convoquer et du formalisme qui encadre son fonctionnement,
- ✚ faire partager entre plusieurs personnes (représentant des intérêts communaux qui peuvent parfois être divergents) des prérogatives relevant de l'organe délibérant.

C'est ainsi que le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil de Communauté conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Composition du Bureau de la CCPOM

- ✚ Président : M. FOURNIER Lionel
- ✚ 1<sup>ER</sup> Vice Président : **M. DIETRICH Claude**, Développement Economique
- ✚ 2<sup>ème</sup> Vice Président : **M. ZIMOGH Jean-Marie**, Environnement (gestion, élimination et valorisation des déchets)
- ✚ 3<sup>ème</sup> Vice Président : **M. DROUIN René**, Logement et Cadre de Vie
- ✚ 4<sup>ème</sup> Vice Président : **M. WATRIN Roger**, Environnement (Protection et mise en valeur de l'environnement)
- ✚ 5<sup>ème</sup> Vice Président : **M. LUCONI Yves**, Finances et Personnel
- ✚ 6<sup>ème</sup> Vice Président : **M. MULLER Yves**, Communication et Information
- ✚ 7<sup>ème</sup> Vice Président : **M. CORRADI Luc** ; Avenir de la Communauté de Communes (Charte de développement)
- ✚ 8<sup>ème</sup> Vice Président : **M. SERREDSZUM Jean-Marie**, Projets, Infrastructures, Travaux
- ✚ 9<sup>ème</sup> Vice Président : **M. VOLLE Michel**, Avenir de la Communauté de Communes (Aménagement de l'espace, schéma directeur, ZAC, réserves foncières)
- ✚ 10<sup>ème</sup> Vice Président : **M. JUNG Ferdinand**, Environnement
- ✚ 11<sup>ème</sup> Vice Président : **M. HALTER Marcel**, Instruction des autorisations d'urbanisme
- ✚ 12<sup>ème</sup> Vice Président : **M. ARGUELLO Hervé**, Système d'information géographique

Le Bureau s'est réuni à douze reprises au cours de l'année 2005 et a adopté 68 décisions qui se répartissent comme suit :

	<b>Nombre de décisions</b>				
	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
ADMINISTRATION GENERALE	2	4	12	<b>9</b>	1
FINANCES – PERSONNEL	3	7	2	8	3
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	9	48	30	32	29
ENVIRONNEMENT – O.M.	3	26	17	11	12
NOUVELLES TECHNOLOGIES	1	1	1	-	1
COMMUNICATION	1	2	-	-	-
LOGEMENT – CADRE DE VIE	-	3	5	8	13
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	1	6	3	10	9

***L'Administration de la Communauté,***

Placée sous l'autorité du Président et dirigée par le Directeur Général des Services, l'Administration de la Communauté met en application les délibérations du Conseil de Communauté et les décisions du Bureau Communautaire et du Président.

## **ACTIONS ET PROJETS**

### **MIS EN ŒUVRE AU COURS DE L'ANNEE 2005**

Ces actions et ces projets ont été mis en œuvre dans les cinq domaines de compétences qui délimitent le champ d'action de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :

#### **L'aménagement de l'espace**

##### **Ce bloc de compétences comprend :**

-  la création de Z.A.C. d'intérêt communautaire
-  l'étude d'emplacements réservés pour les gens du voyage
-  la mise en œuvre d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement définissant les axes stratégiques, les enjeux fondamentaux ainsi qu'un plan d'actions pluriannuel

#### **Opérations engagées ou réalisées**

##### **La création d'une zone d'aménagement concerté en vue du développement du parc d'activités communautaire « Champelle »**

La Z.A.C. de Champelle a été créée par décision communautaire du 26 juin 2003. Située sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes, elle couvre une superficie de près de 39 ha en bordure de l'autoroute A.4 et en prolongement d'une zone industrielle existante. Le projet prévoit notamment l'accueil d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de logistique.

Le public a pu prendre connaissance du dossier de création de la Z.A.C. lors de permanences organisées en mairie de Sainte-Marie-aux-Chênes du 17 au 28 janvier 2005. Il n'y a eu ni remarque, ni visite en mairie. Le projet n'a donc pas rencontré d'avis défavorable.

À ce stade des études, un schéma d'intention d'aménagement de la zone existe. Le dossier de réalisation de la Z.A.C. et le dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement sont en cours d'élaboration.

## Les études préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté en vue de la création d'un parc d'activités communautaire sur le site de « Ramonville »

Il s'agit là de mettre en place les instruments d'urbanisme indispensables pour aboutir, dans les meilleures conditions, à la création de cette nouvelle zone de développement économique.

Les études préalables confiées à l'atelier d'urbanisme et de paysage « G.I.E. ESPACE » ont permis d'élaborer une esquisse sur les possibles fonctionnements et organisations de la zone.

Cette esquisse a servi de base à la procédure de « Zone d'Aménagement Concerté Z.A.C. » qui a été mise en œuvre en 2003.

Ce parc sera divisé en 3 secteurs :

- au Nord, à la sortie de ROMBAS, un secteur destiné aux activités commerciales,
- au Centre, un secteur réservé aux P.M.E. et P.M.I.,
- au Sud, un secteur à la fois ludique (avec des activités sportives) et orienté vers des activités de services.

Lors de sa séance du 20 février 2003, le Conseil Communautaire a décidé de mettre en œuvre une procédure « Z.A.C. » pour l'aménagement de ce parc d'activités. Le dossier de création de la Z.A.C. a été approuvé par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 12 octobre 2004.

Ce dossier précise :

- le périmètre de la Z.A.C.,
- son mode de réalisation,
- le programme global des constructions,
- une étude d'impact de la zone sur son environnement.

La concertation a été organisée du 6 au 17 décembre 2004 inclus dans les Mairies de Rombas, Pierrevillers et Marange Silvange.

Le dossier de réalisation qui contiendra, notamment :

- le plan d'aménagement de zone,
- le programme des équipements publics,
- l'avant projet sommaire des voiries et réseaux,
- un plan d'intentions architecturales et paysagères,

et le dossier « loi sur l'eau » qui décrira, notamment, les incidences du projet sur le régime des eaux et des milieux aquatiques et définira les mesures compensatoires et de protection envisagées

sont en cours d'élaboration.



## Un projet de territoire

Les commissions « Charte de Développement » et « Aménagement de l'Espace » après avoir travaillé, tout au long des années 2002 et 2003, à l'élaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement, ont décidé de mener une réflexion à long terme sur le devenir de la Communauté de Communes :

- + son évolution durant la décennie à venir
- + les actions qu'il serait intéressant de mener à l'échelle intercommunale
- + les attentes des communes et les réponses qui pourraient leur être apportées.

La mise en place d'une réflexion en vue de l'élaboration d'un Projet de Territoire a donc été la solution choisie par la Commission « Avenir de la Communauté de Communes » et par le Bureau Communautaire.

Ce nouvel outil sera un véritable projet de développement cohérent et intégré à l'échelle de la Communauté de Communes, fédérateur, prospectif et surtout qui traduira la stratégie à adopter pour donner un nouvel essor au territoire de la CCPOM.

Le projet de territoire va permettre à la Communauté de Communes de se doter aujourd'hui des cadres pour le développement communautaire de demain.

Le bureau d'études qui assure la mise en œuvre du Projet de Territoire a été choisi à l'issue de la consultation qui a été lancée en septembre 2003.

Il s'agit du bureau d'études Aceif.st pour un coût global de 53 072.50 euros. Ce dernier a organisé des séances de travail avec les élus pour élaborer un projet de territoire qui répond aux attentes des élus.

**L'élaboration de ce projet s'est faite selon le calendrier suivant :**

<b>Septembre 2003</b>	Le Conseil Communautaire approuve la charte de développement de la CCPOM qui s'attache à définir des objectifs qui devraient contribuer à changer l'image du territoire intercommunal afin d'en assurer le développement. Cette charte sera la base de l'élaboration d'un projet de territoire
<b>Octobre 2003 à février 2004</b>	La commission « avenir de la CCPOM » élabore un cahier des charges pour lancer la mise en œuvre d'un Projet de Territoire qui devra définir des orientations à court, moyen et long terme.
<b>Mars 2004</b>	Le bureau communautaire décide de confier l'étude pour l'élaboration d'un projet de territoire à Aceif.st
<b>Juin 2004</b>	Lancement de l'élaboration du projet de territoire
<b>Septembre 2004</b>	Journée de travail avec les élus : <ul style="list-style-type: none"> <li>- perception des atouts et contraintes de la Communauté de Communes</li> <li>- bilan de la charte</li> <li>- enjeux et principaux axes qui devront être pris en compte</li> </ul>
<b>Octobre à décembre 2004</b>	Diagnostic territorial
<b>Décembre 2004</b>	Réunion de synthèse du diagnostic et débat autour des intentions à retenir
<b>Mars à juin 2005</b>	Définition des grandes orientations, réunion thématique sur les services à la population <b>et</b> organisation méthodologique de la poursuite du travail des élus pour l'élaboration du projet de territoire
<b>Juin à septembre 2005</b>	Organisation de groupes de travail autour de huit thématiques. Ces groupes se sont réunis de 3 à 5 fois sous la « direction » de leur animateur pour élaborer l'avenir de la communauté autour de différents thèmes (*)
<b>Septembre 2005</b>	Réunion de synthèse des groupes de travail – présentation, par les groupes, du « souhaité » pour l'avenir de l'intercommunalité
<b>Octobre 2005</b>	Présentation au Conseil Communautaire d'un « document cadre » Validation de ce document par l'assemblée délibérante
<b>Octobre 2005 à février 2006</b>	Rédaction par le bureau d'études en collaboration avec les services communautaires d'un document pour une mise en œuvre des actions à court terme du projet de territoire.
<b>Février 2006</b>	Approbation par le conseil communautaire du « projet de territoire – actions mises en œuvre à court terme »

(\*) Ces groupes de travail étaient constitués de délégués communautaires, avec un animateur-rapporteur dans chaque groupe. Des intervenants extérieurs ont été associés aux travaux de ces groupes de travail sur demande de leurs membres.

**Ce projet a été élaboré autour de douze axes stratégiques qui résultent des enjeux et intentions identifiés par les élus.**

<b>ENJEUX ET INTENTIONS</b>	<b>AXES STRATEGIQUES</b>
Créer une identité communautaire	I – Favoriser l'identité communautaire par une stratégie de communication qui aura un impact sur la vie des habitants.
Dynamiser le développement économique	II – Mettre en œuvre une stratégie d'accueil des entreprises sur le territoire.
	III – Soutenir les commerces et services de proximité.
	IV – Mobiliser et mettre en réseau les forces vives locales.
	V – Engager des actions de développement touristique.
Développer des équipements et services à la population	VI – Définir une politique en faveur des services à l'enfance (0 à 11 ans).
	VII – Définir une politique en faveur de la jeunesse.
	VIII – Définir une politique en faveur des personnes âgées.
Accès et dessertes au service du développement intercommunal	IX – Améliorer les infrastructures de transport et réseaux pédestres et cyclables.
	X – Améliorer les dessertes
Améliorer et développer l'habitat et la qualité urbaine	XI – Mise en œuvre du P.L.H.
Veiller à la qualité de l'environnement et mettre en valeur le paysage	XII – Valoriser l'environnement

**Pour permettre la mise en œuvre de ce projet de territoire dès 2006, le choix a été fait d'élaborer un document plus détaillé reprenant les actions à mettre en œuvre à court terme.**

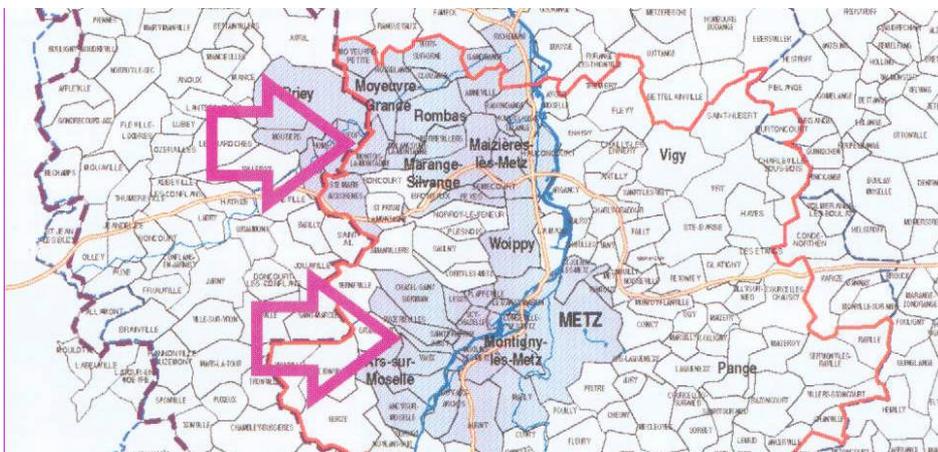
*Ces actions ont été retenues en tenant compte du fait*

- que l'ensemble des axes stratégiques ne pourront pas être traités immédiatement en raison de la nécessité, pour certains d'entre eux, de procéder à une extension des compétences de la Communauté de Communes qui ne couvrent pas encore certains domaines tels que la petite enfance ou la jeunesse,
- et que différentes actions peuvent déjà être engagées sur les trois années à venir pour amorcer la phase opérationnelle de ce projet de territoire.

Axes de travail		Actions à mettre en œuvre entre 2006 et 2008
<b>A développer</b>	Mettre en œuvre une stratégie d'accueil des entreprises sur le territoire.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en place d'un observatoire économique.</li> <li>2. Promouvoir les capacités économiques du territoire.</li> </ol>
	Mise en œuvre du PLH.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. OPAH thématique.</li> <li>2. Ravalement de façades.</li> <li>3. Etude pour la création d'une aire d'accueil pour gens du voyage.</li> </ol> <p style="text-align: right;">} Système d'incitation à l'initiative privée</p>
	Valoriser l'environnement.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en place un plan paysage.</li> </ol>
<b>A engager</b>	Favoriser l'identité communautaire par une stratégie de communication qui aura un impact sur la vie des habitants.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Labelliser certaines manifestations porteuses en terme d'image pour la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle.</li> <li>2. Favoriser la mise en réseau de l'offre culturelle : bibliothèques, médiathèques, ludothèque, écoles de musique, etc... à l'échelle intercommunale.</li> <li>3. Valoriser et optimiser la communication vers la population à travers le magazine "ENJEUX".</li> </ol>
	Définir une politique en faveur des personnes âgées.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réaliser une étude de besoins en matière de services et d'hébergement pour personnes âgées et faciliter la mise en réseau.</li> </ol>
	Engager des actions de développement touristique.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réaliser et valoriser le projet du Fil Bleu de l'Orne.</li> <li>2. Elaborer un diagnostic stratégique de développement touristique.</li> </ol>

## « L'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale – S.Co.T. »

Cette nouvelle compétence, qui a été officialisée par un arrêté préfectoral du 6 février 2003, permettra à la C.C.P.O.M. de participer à l'élaboration du S.Co.T. de l'agglomération messine pour laquelle un syndicat mixte est en cours de création.



### *Le schéma de cohérence territoriale*

- ✚ est un **document d'urbanisme** qui a été mis en place par la loi « Solidarité et Renouveau Urbain » (Loi « SRU ») de décembre 2000 ; il vient remplacer les anciens Schémas Directeurs (SDAU),
- ✚ est un **document de planification stratégique intercommunale**, devant permettre, au niveau des agglomérations et des aires urbaines, de mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, d'environnement ....
- ✚ Un **document s'imposant aux P.L.U.** (Plans locaux d'urbanisme), **P.L.H.** (Programme Local de l'Habitat), **P.D.U.** (Plan de déplacements urbains) et **S.D.C.** (Schéma de développement commercial) au nom du principe de compatibilité.

Le périmètre du futur syndicat mixte, qui correspond au périmètre du scot de l'agglomération messine fixé par arrêté préfectoral du 31 décembre 2002, comprend

- 11 E.P.C.I. : La CA2M, la CC du Pays Orne Moselle, la CC du Sillon Mosellan, la CC de Maizières les Metz, la CC du Val de Moselle, la CC du Vernois, la CC du Haut Chemin, la CC de Rémyilly et Environs, la CC du Val Saint-Pierre, la CC des communes d'Accueil de l'Aéroport de Lorraine et la CC du Canton de Pange,
- et 2 communes isolées : Fey et Marieulles.

## **Création d'un service instructeur des autorisations d'urbanisme et d'un Système d'Information Géographique.**

A la suite de sa décision de créer un système d'information géographique et un service instructeur des autorisations d'urbanisme, le Conseil Communautaire a procédé à la création des emplois qui ont permis la mise en place effective de ces deux services au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Un technicien S.I.G. a été recruté le 1<sup>er</sup> août 2005 et les deux instructrices des autorisations d'urbanisme ont pris leurs fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2005. Début 2006, une secrétaire a rejoint l'équipe du S.I.A.U.

Les quelques mois qui ont séparé ces recrutements de la mise en place effective des services ont permis de réaliser un certain nombre de tâches administratives et techniques préalables :

### **• Pour le S.I.AU**

- établissement des conventions de mise à disposition de ce service aux communes,
- déclarations auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés du fait du traitement informatisé des données relatives à l'urbanisme,
- installation des licences du logiciel Cart@ds qui a été acheté à la société CIRIL.SA pour instruire les autorisations d'urbanisme et formation du personnel à cet outil,
- préparation des procédures internes au service pour son bon fonctionnement (rédaction d'un listing des services extérieurs consultés, élaboration de fiches de renseignements par communes, rédaction des documents de gestion d'urbanisme à l'intention des communes, formatage du logiciel aux spécificités de la CCPOM, rédaction de guides pratiques à l'intention des instructeurs, du secrétariat et des pré instructeurs, feuille de route du service pour les conformités, etc. ...),
- établissement des règles de communication avec l'extérieur (par exemple : réunion avec les techniciens des communes),
- installation physique du service au sein des locaux communautaires,
- prise de connaissance de l'ensemble des documents d'urbanisme des douze communes concernées.

Les services de la DDE de Metz ont, par ailleurs, accompagné les Instructrices en leur proposant une formation pendant toute la durée du 4<sup>ème</sup> trimestre 2005.

### **• Pour le S.I.G.**

- numérisation de l'ensemble des documents d'urbanisme (plans et textes),
- calage sur le cadastre en cours de validation à la Direction Générale des Impôts.

La mise en place du S.I.G. permettra d'offrir un nouveau service aux communes membres :

- consultation à distance du SIG intercommunal reprenant à terme les éléments relatifs à l'urbanisme (cadastre, PLU,...) ainsi que l'ensemble des éléments relatifs aux compétences de la Communauté de Commune
- consultation de l'état d'avancement des autorisations d'urbanisme déposées au sein de leur mairie.

## Partenariat avec l'AGURAM

Dans le cadre du partenariat avec l'AGURAM, cet organisme a apporté son assistance technique aux services communautaires dans un certain nombre de domaines :

- ✚ mise en place d'un observatoire de l'habitat et d'un observatoire foncier,
- ✚ mise en place d'un observatoire de l'environnement,
- ✚ élaboration d'un cahier des charges en vue de la réalisation d'une étude sur les cours d'eau.

### ***Ce bloc de compétences comprend :***

- ✚ la gestion, l'entretien et la commercialisation des zones d'activités économiques existantes
- ✚ l'étude et la création de nouvelles zones d'activités intercommunales, toute nouvelle zone ou extension de zone existante, d'une superficie égale ou supérieure à 10 ha devenant automatiquement zone communautaire
- ✚ l'aide aux entreprises, notamment par la mise à disposition de bâtiments relais ou d'accueil

### **Opérations mises en œuvre en 2005**

La Communauté de Communes a poursuivi, en 2005, la politique volontariste engagée dès sa création qui a permis d'obtenir très rapidement des résultats :

⇒ tant en ce qui concerne les emplois créés,

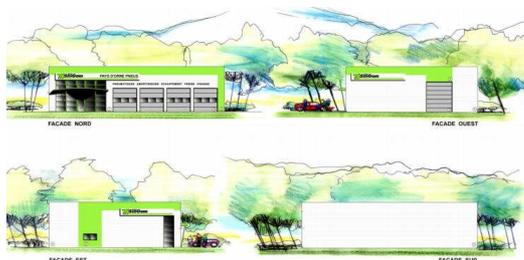
- ✚ 124 sur le parc d'activités Communautaire « Les deux rivières » à Moyeuve Grande-Rosselange,
- ✚ 73 sur le Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine » à Clouange-Rosselange
- ✚ 161 sur le Parc d'Activités Communautaire « Champelle » à Sainte Marie aux Chênes

(Voir détail page 23)

⇒ que les ressources nouvelles qu'elle a apportées au budget communautaire (voir, page 23, l'évolution du produit de la taxe professionnelle de zone).

## **Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine »**

- ✚ poursuite de l'aménagement des VRD,
- ✚ mise en œuvre des études préalables à l'extension des voiries « Secteur Ouest » et « Secteur Est » (desserte de la zone commerciale),
- ✚ démarrage de la construction d'un Centre d'Accueil d'entreprises,
- ✚ construction des bâtiments « PARZYBUT », « WATRIN », et « WESTFALEN »



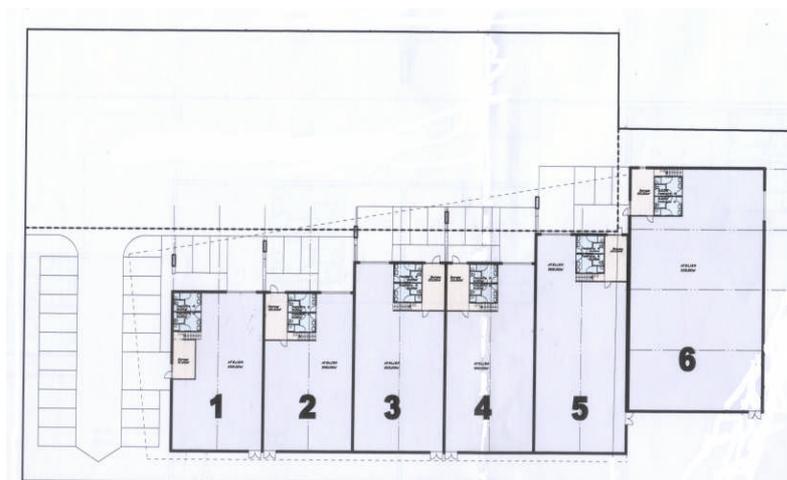
### **« Le Fournil de la vallée de l'Orne » (Watrin)**

- ✚ passation de compromis de vente avec
  - ⇒ la Société DORNIMMO (Super'U),
  - ⇒ la S.C.I. « LA JONCQUIERE » (Sté MATCOFRANCE),
  - ⇒ la Sté SECURITECH,
  - ⇒ la Sté V'MONT PROMOTION (DEFI'MODE, CHAUSSEA et VISION'SANTE),
  - ⇒ la Sté AVS (Carrelages, Sanitaires, Parquets et Pierres naturelles),
  - ⇒ la Sté « LE LISERET VERT – Arts des jardins » (entreprise de paysage vente de piscines),
  - ⇒ la Sté SICAMO (« POINT VERT – LE JARDIN »).

## **Construction d'un Centre d'Accueil d'Entreprises**

La Communauté de Communes est très souvent sollicitée par des créateurs d'entreprises qui, ne souhaitant pas investir immédiatement dans l'immobilier, mais plutôt concentrer leurs moyens financiers dans la mise en place de leur outil de travail, sont à la recherche de locaux en location.

Une réponse va leur être apportée par la réalisation d'un Centre d'Accueil d'Entreprises (hôtel d'entreprises) que le Bureau Communautaire a décidé de construire sur le parc d'activités « Belle Fontaine ».



Il s'agira d'un ensemble immobilier composé de six cellules d'activités modulables de 1970 m<sup>2</sup> comportant 1750 m<sup>2</sup> d'ateliers et 220 m<sup>2</sup> de bureaux

Coût : 1 483 000 € TTC

Les travaux de construction de ce bâtiment devraient être achevés courant juillet 2006

### ***Parc d'activités « Champelle »***

- poursuite de la procédure Z.A.C.
- mise en œuvre des études préalables (dont étude « loi sur l'eau ») à l'extension des voiries,
- négociation avec les services de l'Etat dans le cadre de l'élaboration de plans de prévention des risques miniers (P.P.R.M.).

### ***Extension de la Fournée Dorée***

La « Fournée Dorée », quatrième fabricant français de viennoiseries, qui s'est implanté sur le Parc d'Activités Communautaire « Champelle » depuis 2002, a procédé, en 2004/2005 à une première extension de ses installations.

Cette entreprise a décidé, de procéder à une nouvelle extension de son unité afin d'accroître sa production.

## ***L'emploi sur les Parcs d'activités Communautaires***

### **Parc d'activités communautaire « Les 2 Rivières »**

<u>Entreprises</u>	<u>Nombre de salariés</u>
Loroutil	10
Vidor	30
Casel	4
Sécurilor	2
Garage RAMA	4
AB Serve (Vaglio)	61
MAT TP	6
Avenir Auto	7
Total :	<b>124</b>

### **Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine »**

SOLSITEC	10
JMJ	18
SOLED	30
LE FOURNIL L'ORNE	10
ORNE PNEUS	5
Total :	<b>73</b>

### **Parc d'activités communautaire « Champelle »**

La Fournée Dorée	137
Gruau	24
Total :	<b>161</b>

**TOTAL 358**

## ***Taxe professionnelle de zone perçue sur les parcs d'activités communautaires***

2002	43 927 €
2003	57 744 €
2004	100 089 €
2005	140 288 €
2006	309.726 €

***Ce bloc de compétences comprend :***

-  la prise en compte des problèmes environnementaux,
-  la maîtrise d'ouvrage de grands projets d'aménagements paysagers,
-  la prise en compte, en concertation avec l'O.N.F., de certains aménagements forestiers,
-  les actions de lutte contre les pollutions.

**Opérations engagées en 2005**

**Aménagement des berges de l'Orne**

La C.C.P.O.M. s'est engagée à accompagner l'E.P.F. Lorraine dans cette opération, notamment pour l'entretien des espaces verts et la réalisation de certains investissements.

Compte tenu de la défaillance des financements européens qui avaient été prévus dans le plan de financement initial l'EPF n'a pu notifier aux entreprises que les tranches fermes correspondant au budget dont elle disposait après le retrait des financements européens.

Lors de sa séance du 20 janvier 2005, le Comité Régional d'Aménagement du Territoire (C.R.A.T.) a décidé de réserver une enveloppe complémentaire, d'un montant de 1 145 776,62 € TTC, au titre de la politique régionale de traitement des espaces dégradés, qui a permis de financer quatre tranches conditionnelles, sous réserve que les deux communautés de communes, sur le territoire desquelles la promenade est aménagée (CCPOM et CCPO), prennent en charge les autres tranches conditionnelles.

L'EPFL a donc proposé à la communauté de communes du Pays Orne Moselle de prendre en charge plusieurs tranches conditionnelles (et la partie de la mission de maîtrise d'oeuvre qui s'y rattache), pour un montant total de 748 469,32 € TTC.

Les travaux ont démarré au printemps 2005.

En ce qui concerne les tranches conditionnelles réalisées sous maîtrise d'ouvrage CCPOM, les travaux portant sur les ouvrages d'art ont été achevés en décembre 2005 et les travaux d'aménagement de la piste proprement dite ont démarré en mars 2006.

La totalité des travaux devrait être achevée dans le courant de l'automne 2006.



## Aménagement paysager des délaissés du P.A.C. « Belle Fontaine »

A la demande de la C.C.P.O.M. l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.) a pris en charge les travaux de traitement paysager des surfaces inconstructibles du parc d'activités communautaire « Belle Fontaine »

Ces travaux dont le coût s'élève à 300 000 € HT ont été achevés à l'automne 2005



## Plan paysage

La prise de conscience en faveur du développement durable conduit les collectivités territoriales à orienter leurs politiques vers une meilleure prise en compte de l'environnement dans sa globalité : tri des déchets, protection de l'eau, de l'air et des sols, propreté, et enfin, paysage.

L'approche paysagère est, en effet, considérée, de nos jours comme une approche transversale pouvant être à l'origine d'une démarche de dialogue fédératrice et mobilisatrice entre différents acteurs de la vie communale ou intercommunale : population, associations, acteurs socioprofessionnels, techniciens, élus...

C'est pourquoi, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a décidé de mener, en parfaite concordance avec les documents d'urbanisme, une étude paysagère sur l'ensemble du territoire communautaire.

Cette étude qui prendra en compte l'ensemble des différentes données et composantes de notre territoire (bâti, infrastructures routières et autres réseaux, végétal...) pourra servir d'analyse patrimoniale et prospective en ce qui concerne l'impact du développement de notre territoire sur son environnement.

La nécessité d'une telle étude a d'ailleurs été mise en évidence dans le cadre de l'élaboration du P.L.H. dont le programme d'actions préconise la préservation de la qualité et de la complexité du paysage dans les projets de développement urbain (axe stratégique n° III).

Une expertise préalable, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) et à l'Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine (AREL) a été réalisée en 2005.

Les conclusions de cette expertise, qui a été menée par le Cabinet d'Architecte Marc VERDIER, ont été présentées le 20 juin 2005 aux élus de la commission et aux maires de la Communauté de Communes.

Le cabinet avait pour mission de prendre connaissance du territoire et de ses projets afin d'aboutir à des pistes d'ouverture et de réflexion que seul un regard nouveau peut permettre. Il ne s'agissait donc pas de faire une étude paysagère complète ou de rédiger un plan d'actions mais d'apporter des éléments pour étayer le débat quant à la poursuite de l'engagement de la Communauté de Communes dans cette voie par l'élaboration d'un plan paysage.

A la suite de cette présentation et aux débats qui ont eu lieu en commission puis en bureau communautaire en septembre 2005, le Bureau Communautaire a décidé de lancer la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle dans l'élaboration d'un plan paysage afin de mener une réflexion sur le devenir de son territoire en termes de paysage. La volonté était de conserver, de redécouvrir, et de mettre en exergue les qualités de la diversité et de la complexité morphologique initiales du territoire intercommunal, mais le Plan paysage sera également à considérer comme l'expression paysagère du Projet de territoire fondé sur les réalités géographiques, historiques et humaines. Il tiendra donc obligatoirement compte de l'ensemble des projets qui font évoluer le territoire au quotidien afin de les mettre en cohérence avec l'ambition commune de la Communauté de Communes.

Un cahier des charges a été rédigé autour des objectifs suivants :

- Identifier les formes de développement compatible avec la mise en valeur des paysages, de l'environnement et du patrimoine
- Ouvrir une réflexion et définir les éléments du paysage à préserver, organiser, reconquérir... et instaurer un réel débat avant toute prise de décisions
- Convenir des modes et des moyens de mise en œuvre pour le plan paysage en définissant un programme d'action et de gestion pour agir d'une manière cohérente.
- Faire prendre conscience des enjeux aux partenaires associés et concernés (communes, forces vives locales et institutionnelles) pour que l'action mise en œuvre par la suite soit soutenue et ait un sens.
- Utiliser le rôle de moteur de la Communauté de Communes pour rassembler tous les partenaires autour d'une concertation et trouver des solutions qui conviendraient au plus grand nombre, c'est-à-dire qui permettraient une action pour le paysage mais sans gêner le développement individuel des communes et de l'intercommunalité.
- Fédérer les communes autour des quatre logiques d'un plan paysage qui sont ressortis de l'expertise, à savoir :
  - o une logique identitaire
  - o une logique de valorisation
  - o une logique d'anticipation en concevant la ville de demain, en refaçonant le territoire existant
  - o une logique de mutualisation
- Mener une réflexion sur le paysage urbain et notamment les entrées de ville compte tenu du caractère fortement urbain du paysage intercommunal.



En 2006, la consultation de bureau d'étude dans le cadre d'une procédure adaptée a abouti sur le choix du cabinet ESPAYS de Strasbourg qui réalisera le plan paysage de la CCPOM pour un coût global de 47 959.60€ TTC.

## Gestion des pelouses calcaires par le pâturage

La démarche partenariale engagée entre la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et la Commune de FONTOY pour la gestion des pelouses sèches par pâturages a été poursuivie en 2005.

En début d'année, les conclusions de l'étude de faisabilité nous ont été communiquées :

- si les collectivités concernées souhaitent mettre leur environnement en valeur, **il est nécessaire de réintroduire une exploitation pastorale des sites** afin de préserver la biodiversité faunistique et floristique de ces milieux remarquables mais également les paysages originels de notre territoire. **Les pelouses calcaires doivent être entretenues pour être maintenues, la préservation en l'état n'étant pas suffisante.**
- **les premières années, un projet d'installation agricole « classiques » sur les pelouses n'est pas économiquement viable** du fait des contraintes techniques et sociales liées à l'utilisation de ces sites (embroussaillement important, sur-fréquentation de certains secteurs qui seront mis en pâture,.....
- **il faut donc une assistance financière pour favoriser, accompagner et lancer cette double démarche** à la fois de création d'activité agricole et d'entretien des espaces naturels (dans ce projet l'agriculteur devient clairement un acteur du paysage.

L'implication financière des collectivités territoriales a pu être réduite grâce à l'obtention de subventions de l'Etat (DIREN) et de la Région Lorraine.

La charge résiduelle est répartie en fonction de la population de chacune des collectivités concernées et des surfaces.

Compte tenu de ces divers éléments, la CCPOM a décidé de s'engager dans cette opération et a signé, à cet effet, une convention avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, la Commune de FONTOY et le Conservatoire des Sites Lorrains.



Signature de la convention le 02/06/2005 à Ranguévaux

## Nettoyage de la nature

La Communauté de Communes a organisé, en partenariat avec les communes de Bronvaux, Clouange, Marange Silvange, Montois la Montagne, Pierrevillers, Rombas, Roncourt, Rosselange, Sainte Marie aux Chênes, une opération de nettoyage de la nature le samedi 5 juin 2004.

Ce sont quelques 1300 élèves, accompagnés dans certaines communes par des associations, des élus et des bénévoles, qui y ont participé.

La CCPOM a distribué des casquettes et des stylos à l'ensemble des participants.



***Ce bloc de compétences comprend :***

- ✚ la collecte des déchets ménagers,
- ✚ la réalisation de déchèteries et de points tri.

**Opérations réalisées en 2005**

Les opérations réalisées en 2005 sont détaillées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères qui est annexé au présent rapport d'activités, conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (voir à partir de la page 47).

Il convient, néanmoins, de rappeler ici les faits marquants de l'année 2005, à savoir :

- ✚ l'engagement des travaux de construction de la nouvelle déchèterie de Moulin Neuf,
- ✚ l'engagement des travaux de construction de la nouvelle déchèterie de Moyeuve Grande,
- ✚ le lancement d'un nouvel appel d'offres pour la gestion et l'exploitation des quatre déchèteries communautaires.

## La politique du logement

### **Ce bloc de compétences comprend :**

- ✚ l'élaboration et le suivi des programmes locaux de l'habitat pour l'espace communautaire

10 janvier 2005 : le Bureau Communautaire adopte le règlement d'intervention et le nouveau plan de financement de l'opération « ravalement de façades ».

14 mars 2005 : le Bureau Communautaire décide de mettre en œuvre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) prévue dans le programme d'actions du P.L.H. et de lancer, à cet effet, une consultation de bureaux d'études en vue de la réalisation d'une étude pré-opérationnelle.

8 août 2005 : le Bureau Communautaire retient le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (C.A.L.M.) pour la réalisation d'étude pré opérationnelle de l'O.P.A.H.

12 septembre 2005 : Le Bureau Communautaire sollicite l'attribution de subventions pour la réalisation de l'étude pré opérationnelle de l'O.P.A.H.

12 décembre 2005 : Le Bureau Communautaire décide l'adhésion au Comité Local pour le Logement Autonome de Jeunes (C.L.L.A.J.)

12 décembre 2005 : Le Bureau Communautaire décide de verser, pour le compte de la Commune de Marange Silvange, une participation financière au syndicat intercommunal regroupant les communes de Maizières les Metz, Marange Silvange et Talange pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage.

## Opération engagée en 2005

### 1. Opération Ravalement de façades :

Cette opération, prévue au programme d'actions du PLH adopté par les élus communautaires et menée conjointement par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, les communes membres et la Région Lorraine a été lancée dans sa phase opérationnelle depuis juin 2005.

Pour l'année 2005, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a enregistré 165 demandes de dossiers de ravalement de façades sur lesquels 62 ont été retournés complétés à la Communauté de Communes et ont donc pu être examinés par la commission d'attribution des subventions qui se réunit en moyenne une fois par mois. Enfin, onze propriétaires ayant effectué leurs travaux, conformément au projet présenté à la commission, ont adressé leur facture à la Communauté de Communes pour validation de ces dernières dans le but de percevoir la subvention qui leur a été attribuée.



	<b>Demandes présentées</b>	<b>Dossiers examinés en commission</b>	<b>Travaux achevés</b>
<b>AMNEVILLE</b>	15	6	1
<b>BRONVAUX</b>	2	0	0
<b>CLOUANGE</b>	15	10	1
<b>MARANGE SILVANGE</b>	17	5	1
<b>MONTOIS LA MONTAGNE</b>	6	4	1
<b>MOYEUVRE GRANDE</b>	20	3	0
<b>MOYEUVRE PETITE</b>	1	0	0
<b>PIERREVILLERS</b>	18	5	2
<b>ROMBAS</b>	13	4	2
<b>RONCOURT</b>	8	4	0
<b>ROSSELANGE</b>	22	3	1
<b>STE MARIE AUX CHENES</b>	22	11	2
<b>VITRY SUR ORNE</b>	6	5	1

Les dossiers de demandes de subvention ayant reçu un avis favorable totalisent un coût de travaux de 465 385.68€ pour lesquels 98 623.89 € de subvention ont été accordés. Subventions qui sont octroyées pour ¼ par la CCPOM, ¼ par les communes membres et pour moitié par la Région Lorraine.

Le CALM suit et accompagne les propriétaires dans leurs démarches pour un coût de 200€ par dossier remis à la CCPOM.

## 2 – L'accueil des gens du voyage

La loi Besson du 31 mai 1990, fait obligation aux communes de plus de 5 000 habitants d'aménager un terrain d'accueil pour les gens du voyage.

Sur notre territoire, les villes d'Amnéville, Marange Silvange, Moyeuvre Grande et Rombas sont concernées par cette obligation.

C'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes a, parmi ses compétences, la réalisation « d'études d'emplacements réservés pour les gens du voyage ».

L'offre d'une réponse adaptée aux besoins en logements spécifiques est, par ailleurs, un des axes prioritaires définis dans le PLH de la Communauté de Communes.

La CCPOM a donc poursuivi, en 2005, l'élaboration de l'étude lancée en 2004 sur la création d'une ou plusieurs aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire.

Elle a mandaté, à cet effet, le bureau d'études « Aceif.st » à STRASBOURG.

A la suite de la présentation de la première phase de sa mission, le Bureau Communautaire a demandé chacune des trois (\*) communes soumises à l'obligation de réaliser une aire d'accueil de proposer un terrain pour accueillir cet équipement afin que le bureau d'étude puisse présenter des scénarii d'aménagement.



Un stationnement sauvage sur le territoire de la CCPOM

(\*) La Ville de Marange Silvange a, quant à elle, décidé d'adhérer au syndicat intercommunal qui a été constitué avec les communes de Maizières les Metz et de Talange en vue de la réalisation d'une aire d'accueil commune à ces trois villes.

### **3 – L'élaboration d'un observatoire de l'habitat**

Le Programme Local de l'Habitat (axe stratégique n° 1) préconisait la création d'un outil d'observation et de suivi.

Dans cette optique, il a été décidé de développer un observatoire de l'habitat en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Messine autour de différents thèmes qui permettront de mieux connaître le marché du logement et réaliser des études pour comprendre certains segments de ce marché.

Cet outil sera très utile pour définir la politique du logement d'intérêt communautaire.

Le premier numéro de cet observatoire a été édité en 2005. Outil de connaissance des marchés du logement, il contribue tout d'abord à la définition de la politique locale de l'habitat. Il permet de doter la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle d'un dispositif permanent d'observation et de connaissance mettant en évidence les interactions entre territoires, soulignant les disparités et identifiant les forces et faiblesses des périmètres analysés. En cela, il pourra aider à l'émergence et à la consolidation de l'intercommunalité.

L'observatoire apporte aux élus et techniciens des éléments de cadrage réactualisés annuellement sur les différents segments du logement. Ce premier numéro reprend huit grandes thématiques:

- la production et le marché du logement neuf
- Le foncier
- Le marché de l'ancien
- Le locatif
- Le parc social
- Les réhabilitations
- Les logements des populations spécifiques
- La demande

Il a été remis à chacun des maires de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

#### 4. Promotion de la forme urbaine

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a accueilli durant l'été 2005 une stagiaire de l'école d'architecture de Strasbourg qui a travaillé entre autre sur l'habitat intermédiaire et ses déclinaisons sur le territoire intercommunal.

L'étude qu'elle a réalisée a permis, en s'appuyant sur les grands principes de l'habitat intermédiaire et sur des exemples concrets, de présenter une première approche en termes d'enrichissement de la forme urbaine et de susciter un débat autour des nouvelles formes d'habitat qui **permettraient de préserver la qualité et la complexité du paysage dans les projets de développement urbain.**

L'habitat est, en effet, un aspect à ne pas négliger quand on pense paysage. Il compose les panoramas et identifie le territoire, il est donc primordial de favoriser son enrichissement par de nouvelles formes pour éviter l'uniformisation de l'urbanisme actuel où les choix individuels dans les lotissements pavillonnaires s'affranchissent, la plupart du temps, de l'intérêt collectif et de la convivialité....

L'étude réalisée a été transmise aux Maires des communes membres afin de les sensibiliser sur des exemples concrets en termes d'habitat intermédiaire.

#### 5. Partenariat avec le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)

Le Bureau Communautaire a, en vue de mettre en œuvre les actions prévues dans l'axe stratégique 5 du PLH (« Produire des réponses adaptées aux besoins en logement spécifique et plus particulièrement: **conforter le dispositif logement jeune et développer l'offre locative abordable** »), décidé d'adhérer au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) du Bassin d'Emploi de Metz.

Le CLLAJ mène actuellement, dans le cadre de sa mission, un travail de diagnostic des besoins de logement/hébergement des jeunes de moins de 26 ans résidant dans les communes de Moyeuve Grande et de Rosselange et est en attente de travailler avec les communes de Rombas, Amnéville et Vitry sur Orne.

Durant l'année 2005, la CCPOM a travaillé avec le CLLAJ notamment dans le cadre de l'observation de demandes des jeunes dans le parc public.

## 6. Diversification de l'offre en logement

Le positionnement de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle en tant que pôle urbain fort et attractif nécessite un maintien de la population par l'implantation, entre autres, d'une offre variée de logements.

C'est la raison pour laquelle la diversification de l'offre en logements sur le territoire intercommunal a fait l'objet d'un chapitre du P.L.H. (Axe 2).

Un débat a été lancé sur ce thème lors de la réunion du Bureau Communautaire du 10 mai 2005.

A la suite de ce débat, une enquête a été effectuée auprès des communes membres afin de dresser un état des projets communaux en matière d'habitat social et des souhaits de chacune des communes.

Cette enquête a permis

- ✚ de recenser le foncier disponible (municipal ou privé),
- ✚ définir les efforts consentis par les communes,
- ✚ définir les moyens à mettre en œuvre par la Communauté de Communes pour accompagner les communes en vue de favoriser une mixité sociale de l'habitat.

L'élaboration d'un projet destiné à inciter les communes à augmenter la mixité de l'habitat à toutes les échelles possibles et à les accompagner dans leur démarche a débuté en 2005 et se poursuit en 2006..

Ce projet devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le Programme Local de l'Habitat de l'intercommunalité tout en satisfaisant, par la même, les objectifs et principes de la politique du logement visant à répondre aux besoins en logement et à favoriser la mixité sociale en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements (article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation).

## 7. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Le Bureau Communautaire a, lors de sa réunion du 14 mars, décidé, sur proposition de la commission logement cadre de vie, de lancer une étude pré-opérationnelle en vue de la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ce type d'opération, prévue dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (Action 3 de l'Axe stratégique IV), permet d'intervenir sur les logements privés et de répondre à un double enjeu :

-améliorer l'image des villes  
-et améliorer le confort et la qualité des logements pour les locataires et certains propriétaires occupants.

L'O.P.A.H. envisagée sur l'ensemble du territoire de la CCPOM devrait permettre d'agir sur le parc privé en ciblant différents objectifs:

- ✚ Développer le parc locatif privé conventionné,
- ✚ Améliorer le confort des logements,
- ✚ Intervenir sur le parc locatif indécent / insalubre.

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) estime, par ailleurs, qu'en ce qui concerne le territoire intercommunal la mise en œuvre d'une OPAH permettrait également :

- ✚ de créer de nouveaux logements dans de l'ancien (par le changement de destination de bâtiments (commerciaux, industriels,...),
- ✚ de récupérer les logements vacants,
- ✚ de Gérer le problème des logements insalubres avec un réel accompagnement urbain et social dissocié du «simple» suivi - animation d'une OPAH pour pouvoir traiter au mieux le maximum de situations délicates.

Cette opération prendra également en compte des aspects liés au développement durable. Ce volet permettra de développer un habitat performant (durable, évolutif, économique et qui respecte l'environnement et son environnement) comme le préconise l'action 3 de l'axe stratégique IV du PLH.

Un marché a été passé avec le Comité d'Amélioration du Logement de la Moselle (C.A.L.M.) pour la réalisation de l'étude pré opérationnelle

Son montant est de 23 560 € HT soit 28 177,76 € TTC.

Des subventions ont été sollicitées auprès de l'ANAH et du Département de la Moselle. Elles ont été accordées en décembre 2005 et janvier 2006.

L'ordre de service a donc pu être passé en janvier 2006.

### NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le Département de la Moselle a constaté, en juin 2001, la carence de l'initiative privée en matière de haut débit.

Partant de ce constat, l'assemblée départementale s'est prononcée sur le principe de la réalisation d'une infrastructure de télécommunications à Haut Débit -aujourd'hui dénommée «Réseau Haut Débit Moselle » (« RHD <sup>57</sup> »), susceptible de satisfaire les besoins exprimés par les opérateurs de télécommunications.

Le Réseau Haut Débit Moselle est aujourd'hui en cours de déploiement. L'infrastructure sera finalisée en automne 2006.

Au total, seront déployés environ 1050 km de fibres optiques (un câble de 144 fibres sur 600km et 36 fibres sur 450 km) qui raccorderont directement

- 95 collèges publics,
- 58 premières Zones d'Activités Economiques (ZAE), recensées par Moselle Développement (ex CAPEM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle (CCIM),  
Au moins 115 NRA (Noeud de Raccordement Abonnés),
- Plus de 31 têtes de réseau câblé,
- 4 POP (Points de présence opérateurs).
- 2 point haut GSM (zones blanches)

Plus de 300 communes seront traversées par cette infrastructure. Des connexions sont prévues avec les départements et régions limitrophes de la Meurthe-et-Moselle et d'Alsace, ainsi qu'avec l'Allemagne et le Luxembourg.

A terme, les quelques 1400 points de raccordement au réseau (chambres d'épissurage) constitueront autant de points de connexion possibles au RHD <sup>57</sup> pour les 730 communes mosellanes. Une telle architecture permet de mailler le Département par une structure capillaire.

Le Conseil Général de la Moselle a, lors du montage du projet, associé à sa réflexion l'ensemble des représentants de la sphère économique mosellane (chambres consulaires), les différents acteurs institutionnels locaux, les communes **et les structures intercommunales à fiscalité propre**.

Outre le futur délégataire de Service Public du Conseil Général, qui aura la responsabilité d'assurer un accès le plus large possible au RHD <sup>57</sup> et aux services qu'il supportera, les collectivités locales mosellanes sont concernées par la connaissance des infrastructures existantes et mobilisables, avec l'objectif partagé par toutes de veiller à la desserte locale par les opérateurs, au plus près des utilisateurs pour permettre un accès au Haut Débit à tous les mosellans.

Plus précisément, les EPCI à fiscalité propre sont apparus comme les structures les plus adéquates à partir desquelles seront définies les offres de services et débits associés, via l'utilisation des réseaux existants et interconnectés au RHD 57.

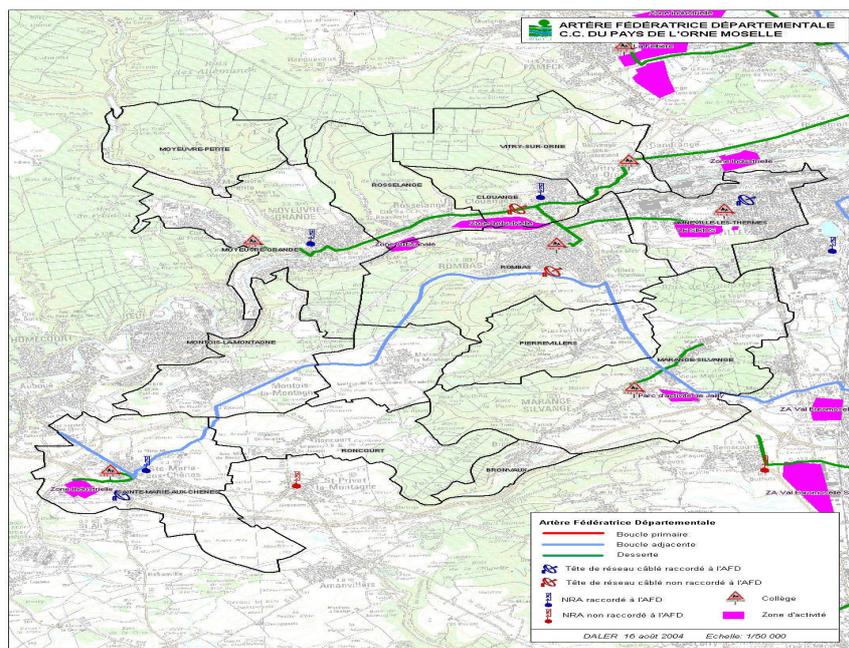
C'est ainsi que la Commission Permanente du Conseil Général a défini les modalités d'aide aux EPCI à fiscalité propre mosellans pour d'éventuels projets ou études préalables (définition des services, définition des offres ...) au déploiement d'infrastructures locales de télécommunications à Haut Débit, dans le cadre de la Politique d'Aménagement et de Développement des Territoires Mosellans (PADTM, qui constitue la politique départementale d'appui aux intercommunalités mosellanes).

Le but de l'étude est de définir ces offres de services et débits associés, pour les collectivités mosellanes (EPCI à fiscalité propre ou autres), via l'utilisation des réseaux capillaires existants et interconnectés au RHD 57, par une approche spécifique à chacun des territoires des 35 EPCI à fiscalité propre partenaires du Département.

Il appartient donc à chaque E.P.C.I. d'amener le haut débit à ses administrés via un réseau de desserte préexistant ou à créer.

En ce qui concerne plus particulièrement la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, il se trouve que chacune de ses communes membres est actuellement desservie par un réseau de télédistribution exploité, pour dix d'entre elles, par une régie municipale de télédistribution et, pour les trois autres, par un opérateur privé.

La Communauté de communes du Pays Orne Moselle a donc proposé à chacune de ces régies municipales d'assurer, pour leur compte, la maîtrise d'ouvrage des études préalables au déploiement d'infrastructures locales de télécommunications à haut débit, et, le cas échéant, des travaux qui en découleront.



## SOUTIEN DE LA CCPOM A DIVERSES MANIFESTATIONS

Au cours de l'année 2005, la CCPOM a apporté son soutien à diverses manifestations locales :

- ✚ Salon des écrivains,
- ✚ La Marche du Cœur à RONCOURT,
- ✚ Semi-marathon intercommunal de la Vallée de l'Orne,
- ✚ Fête de Bronvaux,
- ✚ course Auto-Sport à Moyeuivre Grande,
- ✚ Marange Texas,
- ✚ La Fête de la Vigne à Marange Silvange,
- ✚ La Fête du sport à Pierrevillers,
- ✚ La Fête des Forges à Moyeuivre Grande,
- ✚ Megalo Cox à Amnéville.

Elle a également

- ✚ apporté son soutien à l'organisation du Circuit de Lorraine,
- ✚ apporté son soutien à l'organisation du spectacle « la volonté du peuple » dans plusieurs communes membres de la communauté de communes,
- ✚ organisé les Assises de l'Intercommunalité à MOYEUVRE GRANDE.

**LA STRUCTURE  
DES COMPTES 2005**

**Le Budget 2005 a été adopté le 30 mars 2005 et a fait l'objet de deux décisions modificatives (Décision modificative n° 1 adoptée le 29 juin 2005 et Budget Supplémentaire qui a été adopté le 12 octobre 2005)**

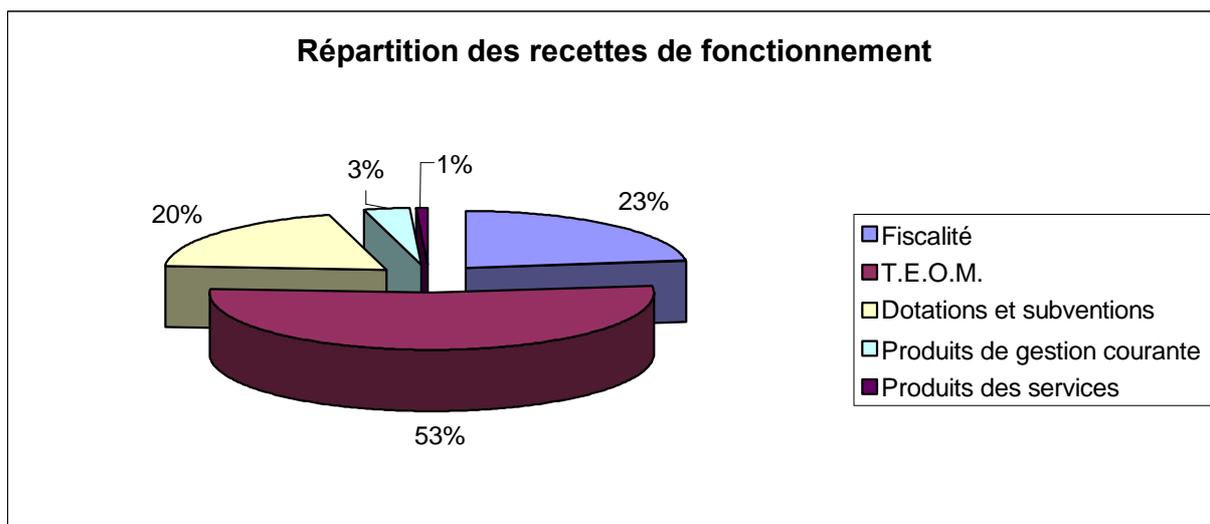
La présentation synthétique des comptes pour 2005 permet de mieux appréhender la structure du budget communautaire :

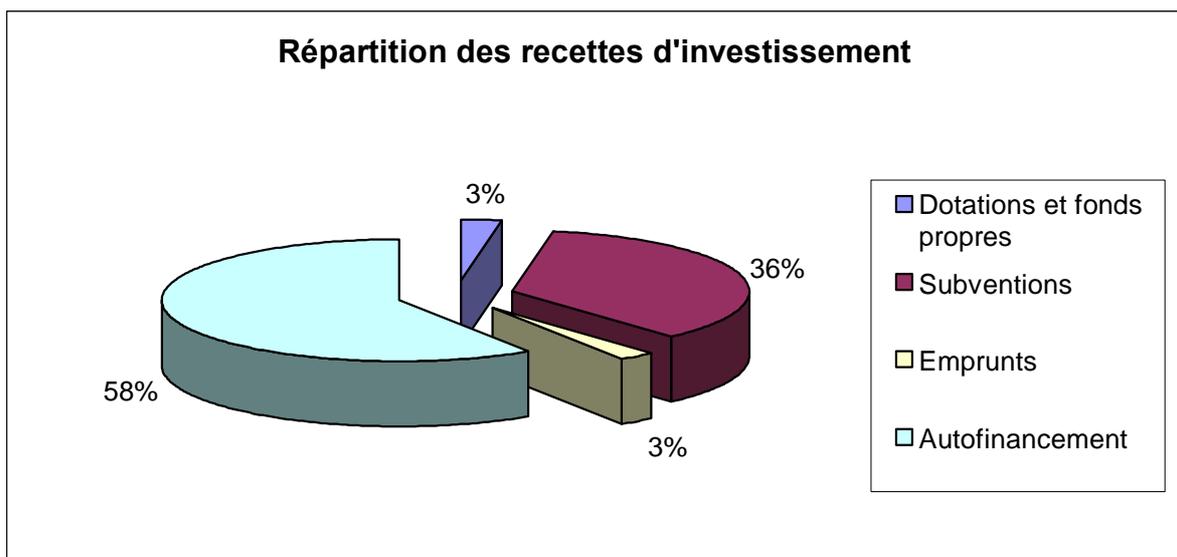
<b>Les recettes réelles réalisées au titre de l'exercice 2005 se sont élevées à 7 032 K€</b>			<b>Les dépenses réelles réalisées au titre de l'exercice 2005 se sont élevées à 6 963 K€</b>		
<b>Elles se répartissent entre :</b>			<b>Elles se répartissent entre :</b>		
	<b>K€</b>	<b>%</b>		<b>K€</b>	<b>%</b>
Les recettes de			Les dépenses de		
Fonctionnement	6 346	90,24	Fonctionnement	5 297	76,07
			dont dépenses de gestion	5 213	
			dont intérêts de la dette	83	
Les recettes d'investissement	686	9,76	Les dépenses d'Investissement	666	23,93
dont Recettes définitives	440		dont Dépenses définitives	1	
			575		
Emprunts souscrits	0		Remboursement de la dette	91	

## LES RECETTES BUDGETAIRES ET LA FISCALITE COMMUNAUTAIRE

**Les recettes réelles** (hors emprunts) de la Communauté de Communes **proviennent** :

- **des contribuables** locaux, par le biais du produit :
  - des quatre impôts directs locaux :taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle,
  - de la taxe professionnelle de zone
  - de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- **de l'Etat**, au titre :
  - de la dotation globale de fonctionnement (dotation d'intercommunalité),
  - des allocations du Fonds de Compensation de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement.
- **D'entités diverses** :
  - Union Européenne,
  - Autres collectivités : Département, Région,





En 2005, les contribuables locaux, au travers des impôts directs (1 454 484 €) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (3 330 686 €), ont participé pour 76,03 % (85 % en 2001, 80 % en 2002, 78.5 % en 2003 et 75,61 % en 2004) aux recettes de fonctionnement (6 293 739 € hors produits exceptionnels).

Il convient toutefois, de noter que le prélèvement fiscal opéré par la Communauté de Communes sur le contribuable local en 2005 reste faible comparé aux E.P.C.I. de notre catégorie :

	Taux C.C.P.O.M. 2005	Taux E.P.C.I. à fiscalité additionnelle
Taxe d'habitation	0,848 %	2.42 %
Taxe Foncier bâti	0,961 %	3.67 %
Taxe Foncier non bâti	4,72 %	9,47 %
Taxe Professionnelle	0,841 %	2.58 %

Comme pour tous les groupements de communes à fiscalité propre qui l'ont instauré, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est une recette fiscale conséquente pour la Communauté de Communes.

**En 2005, son produit s'est élevé à 3 330 686 € soit 52,92 % (60 % en 2001, 57% en 2002, 56.44 % en 2003 et 54,04 % en 2004) des recettes de fonctionnement.**

La dotation globale de fonctionnement s'est quant à elle élevée à 707 935 € et représente 11,25 % des recettes de fonctionnement (13 % en 2002, 14.28 % en 2003 et 12,76 % en 2004).

## LES DEPENSES

Hors remboursement de la dette, le total des dépenses de la Communauté de Communes s'est élevé, en 2005, à **6 789 258 €**.

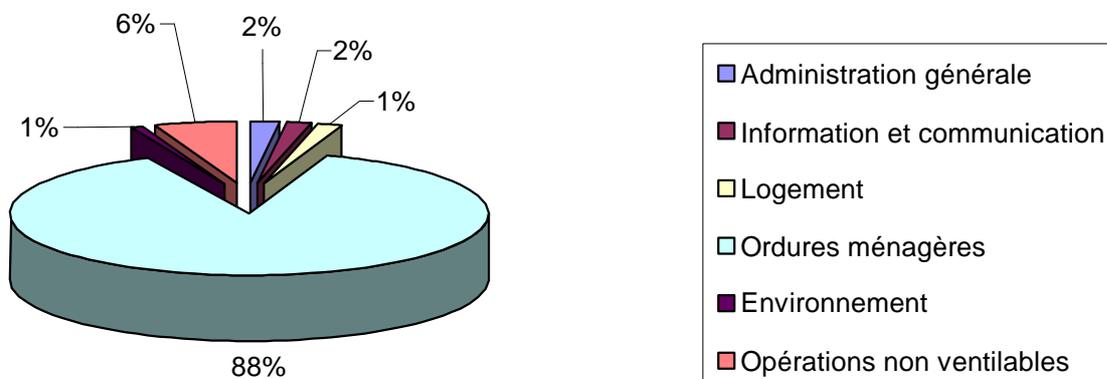
Elles sont constituées :

- des dépenses de gestion pour **5 533 595 €**
- des dépenses d'investissement pour **1 673 705 €**

### Les dépenses de gestion se répartissent comme suit :

- Administration générale	890 641 €
- Information et communication	83 540 €
- Collecte et traitement des déchets	4 077 245 €
- Interventions économiques	115 574 €
- Logement	67 414 €
- Environnement	43 878 €
- Opérations non ventilées	255 299 €

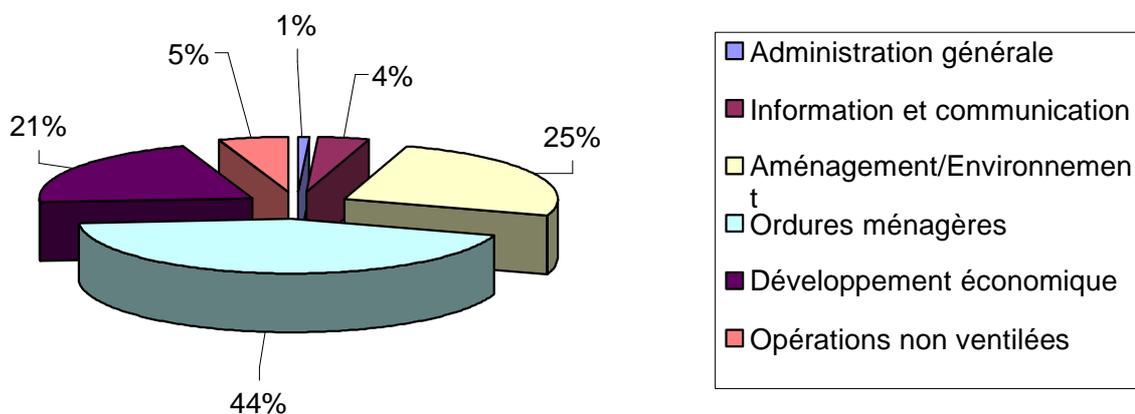
Répartition des dépenses de gestion par fonctions



### Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- Administration générale	16 243 €
- Information et communication	67 113 €
- Collecte et traitement des déchets	770 573 €
- Interventions économiques	364 410 €
- Aménagement environnement	446 013 €
- Opérations non ventilées	93 316 €

### Répartition des dépenses d'investissement par fonctions



**Les charges financières** (intérêts de la dette) s'élèvent à 83 965,00 €

**Le remboursement du capital de la dette** s'élève à 86 605,00 €

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX  
ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION DES DECHETS**

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères destiné, notamment, à l'information des usagers.

Ce rapport doit être présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

**1- LES INDICATEURS TECHNIQUES**

**1-1 – LA COLLECTE DES DECHETS**

**1-1-1 - L'organisation de la collecte des ordures ménagères**

Le nombre d'habitants desservis en porte à porte est de 52 792.

<b>COMMUNES</b>	<b>Nombre d'habitants</b>
AMNEVILLE	9 314
BRONVAUX	595
CLOUANGE	3 643
MARANGE SILVANGE	5 402
MONTOIS LA MONTAGNE	2 616
MOYEUUVRE GRANDE	8 994
MOYEUUVRE PETITE	560
PIERREVILLERS	1 346
ROMBAS	10 743
RONCOURT	818
ROSSELANGE	3 101
SAINTE MARIE AUX CHENES	3 328
VITRY SUR ORNE	2 332
<b>TOTAL</b>	<b>52 792</b>

Le service est assuré par la Société SITA qui a été retenue à l'issue de l'appel d'offres lancé en juillet 2003.

Le contrat en cours, d'une durée de 5 ans, arrivera à échéance le 31 octobre 2008.

### **1-1-1.1 - Description du service**

Depuis la généralisation de la collecte sélective à l'ensemble du territoire communautaire, la collecte des ordures ménagères est organisée une fois par semaine (sauf pour les secteurs d'habitat collectif et les centres-villes).

#### Les moyens matériels :

Bennes de 26 tonnes

- châssis Renault Premium
- benne SEMAT, lève conteneurs automatiques

#### Les moyens humains

- 4 chauffeurs
- 1 chauffeur ripeur
- 7 ripeurs

### **1-1-1.2 - Les tonnages collectés**

O.M.		Encombrants		Total	
tonnages	Kg/an/hab	tonnages	Kg/an/hab	tonnages	Kg/an/hab
15 407,95	291,86	111,84	2,12	15 519,79	293,98
(15 387,81)	(291,48)	(121,89)	(2,31)	(15 509,70)	(293,79)

*Entre parenthèses : 2004*

1736 vidages ont été effectués au centre d'enfouissement technique.

### **1-1-1-3- Les unités d'œuvres en 2005**

- ✚ nombre de sorties de bennes : 920
- ✚ km de service : 93 871
- ✚ km en collecte : 31 092  
(62 775 km de haut le pied, soit 67 % du kilométrage total)
- ✚ marche-arrières : 256
- ✚ gas-oil utilisé pour le service : 67 252 litres
- ✚ consommation moyenne : 71.7 litres aux 100 km
- ✚ heures de service : 7 360
- ✚ heures de collecte : 5 790  
(1 569 de haut le pied, soit 21,4 % des heures totales)

#### **1-1-1.4. - La sécurité**

Un accident du travail en 2005 sur la collecte = aucun jour d'arrêt

- ✚ L'équipier de collecte a trébuché sur le rebord d'un trottoir en remettant un bac en place

Quatre surcharges ont été constatées en 2005 lors de la collecte.

#### **1-1-2 - L'organisation de la collecte des autres déchets ménagers**

La collecte des autres déchets ménagers est organisée, soit en porte à porte, soit en apport volontaire.

##### **1.1.2.1. - La collecte sélective en porte à porte**

###### 1-1-2.1.1 – Description du service

Une collecte sélective en porte à porte est organisée sur l'ensemble du territoire une fois par semaine. Cette collecte est effectuée en caissettes pour les 13 communes.

Le service est assuré par la Société VIDOR qui a été retenue à l'issue de l'appel d'offres lancé en juillet 2003.

Le contrat en cours, d'une durée de 5 ans, arrivera à échéance le 31/10/ 2008.



Différents types de matériaux sont collectés :

- ✚ Le papier,
- ✚ Le verre,
- ✚ Les emballages : plastiques, métalliques, tétrabriques, cartonnettes.

Les moyens matériels :

- 6 bennes de type « LEGRAS », châssis VOLVO
- 1 benne de type « LABRY », châssis RENAULT.

Les moyens humains

- 7 chauffeurs
- 1 chauffeur ripeur
- 7 ripeurs

1-1-2-1-2. – Les tonnages collectés

Verre	J.R.M.	Cartons	Corps creux	Tonnage total	Ratio kg/an/hab
1 503,82	1 282,41	355,40	508,81	3 650,44	69,15
(1 445,81)	(1 290,27)	(375,13)	(504,81)	(3 616,02)	(68,50)

*Entre parenthèses : 2004*

1 804 vidages ont été effectués au centre de tri « LORVAL » à FAMECK.

1-1-2-1-3. – Les unités d'œuvre en 2005

- ✚ Km de service : 91 087
- ✚ Gas-oil utilisé : 53 349 litres
- ✚ Consommation moyenne : 59 litres aux 100 km
- ✚ Heures de service : 7 993
- ✚ Heures de collecte : 6 160  
(1 833 heures de haut le pied, soit 23 % des heures totales).

## **1-1-2.2 - L'apport volontaire**

### 1-1-2.2.1 - Les déchèteries

Pour permettre aux habitants de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle de se débarrasser de leurs déchets encombrants ou de leurs déchets spéciaux qui ne peuvent pas être ramassés lors des tournées normales de collecte des ordures ménagères, la C.C.P.O.M. dispose de quatre déchèteries implantées à AMNEVILLE, MARANGE SILVANGE, MOYEUVRE GRANDE et SAINTE MARIE AUX CHENES.

Le marché passé avec la Société BARISIEN pour la gestion et l'exploitation de ces déchèteries est arrivé à son terme le 31 octobre 2005.

Un nouvel appel d'offres a donc été lancé pour la gestion de l'ensemble de ces déchèteries.

Il se composait de deux lots :

- ✚ le lot n° 1, pour la gestion et l'exploitation des déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuve-Grande et Sainte Marie aux Chênes,
- ✚ le lot n° 2 pour la gestion et l'exploitation de la déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf.

Le lot n° 1 a été attribué à la Société BARISIEN et le lot n° 2 à la Société VIDOR ;

## DECHETTERIE D'AMNEVILLE « MOULIN NEUF »

Elle est implantée sur un terrain situé à la limite des bans communaux d'AMNEVILLE et de ROMBAS, au lieudit « Moulin Neuf ».



Elle a été aménagée sommairement sur une plate-forme gravillonnée et clôturée.

Son fonctionnement était assuré par la Société BARISIEN jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2001 et par la Société VIDOR depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2005.

### Equipement

Cette déchetterie est équipée de bennes déposées à même le sol pour recevoir les différents déchets ainsi que d'un local de gardien. Elle est raccordée aux réseaux électriques.

### **Elle est équipée de :**

- 1 benne de 30 m<sup>2</sup> pour les cartons
- 1 benne de 25 m<sup>3</sup> pour les pneus
- 11 bennes de 15 m<sup>3</sup>
  - 6 bennes de tout venant
  - 2 bennes à ferraille
  - 3 bennes à végétaux
- 2 bennes de 9 m<sup>3</sup> : gravats
- 1 conteneur fermé pour les bidons de peinture vides

- 1 conteneur fermé pour les bidons d'huile vides
- 1 conteneur à huiles de vidange
- 3 conteneurs de batteries V.L.
- 1 conteneur à piles (fûts)
- 1 conteneur à huile végétale (fût de 200 litres).

### Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée, suivant les horaires suivants, jusqu'au 31 octobre 2005

- Lundi : 14H00 à 17H00
- Mardi : de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00
- Mercredi : de 14H00 à 18H00
- Jeudi : de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00
- Vendredi : de 14H00 à 17H00
- Samedi : de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.

Dans le cadre des nouveaux marchés, de l'harmonisation des horaires des quatre déchèteries et de la mise en place d'horaires d'hiver et d'horaires d'été, ils ont été établis comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2005

	<b>HIVER Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril</b>	<b>ETE Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre</b>
LUNDI	14H00-16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00-16H00	14H00-18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00	9H30-12H00
VENDREDI	14H00-16H00 9H30-12H00	14H00-18H00 9H30-12H00
SAMEDI	14H00-16H00 9H30-12H00	14H00-18H00 9H30-12H00

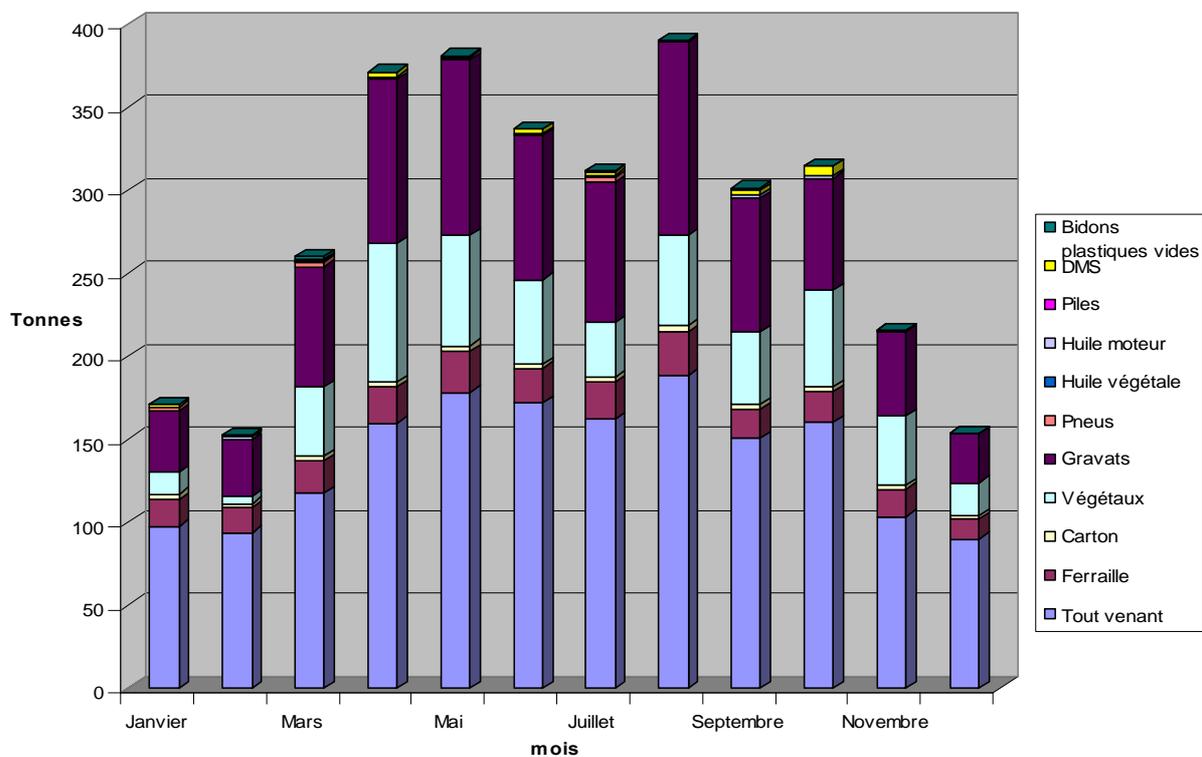
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

## Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés				
	En 2001	En 2002	En 2003	En 2004	En 2005
Tout Venant	524,07	749,17	1 508,84	1 427,09	1 671,96
Végétaux	193,55	230,75	515,30	546,95	509,75
Gravats	332,14	436,30	827,80	817,02	864,70
Huile moteur	3,69	3,37	10,38	12,42	11,43
Huile végétale		1,04	3,66	1,60	1,41
Pneus	1,96	15,84	18,50	15,10	7,98
Ferraille	9,74	168,26	266,30	238,13	230,89
Carton	0,00	12,04	23,40	35,87	36,21
Déchets Ménagers Spéciaux	0,00	0,00	20,15	21,83	22,77
Bidons vides	0,00	0,00	5,20	4,74	3,52
<b>TOTAL</b>	<b>1 065,15</b>	<b>1 616,77</b>	<b>3 199,53</b>	<b>3 120,75</b>	<b>3 360,62</b>

Evolution des tonnages - Année 2005



1 170 vidanges de bennes, 7 vidanges de bornes à huile et 33 enlèvements de déchets ménagers dangereux (peinture, solvants...) ont été effectués jusqu'au 31 octobre 2005.

La très forte augmentation constatée entre 2002 et 2005 a justifié le réaménagement complet et l'augmentation des capacités d'accueil de cette déchèterie pour lesquels les travaux ont été engagés en 2005 (appel d'offres lancé le 18 mai 2005).

### Situation

Le site retenu à cet effet se situe à proximité de la déchèterie actuelle, au pied au pont de Vitry sur Orne.

### Maîtrise d'œuvre

L'équipe retenue pour la maîtrise d'œuvre du projet était constituée par le Bureau d'Etudes AC INGENIERIE et le Cabinet d'Architectes « IMOTHEP »

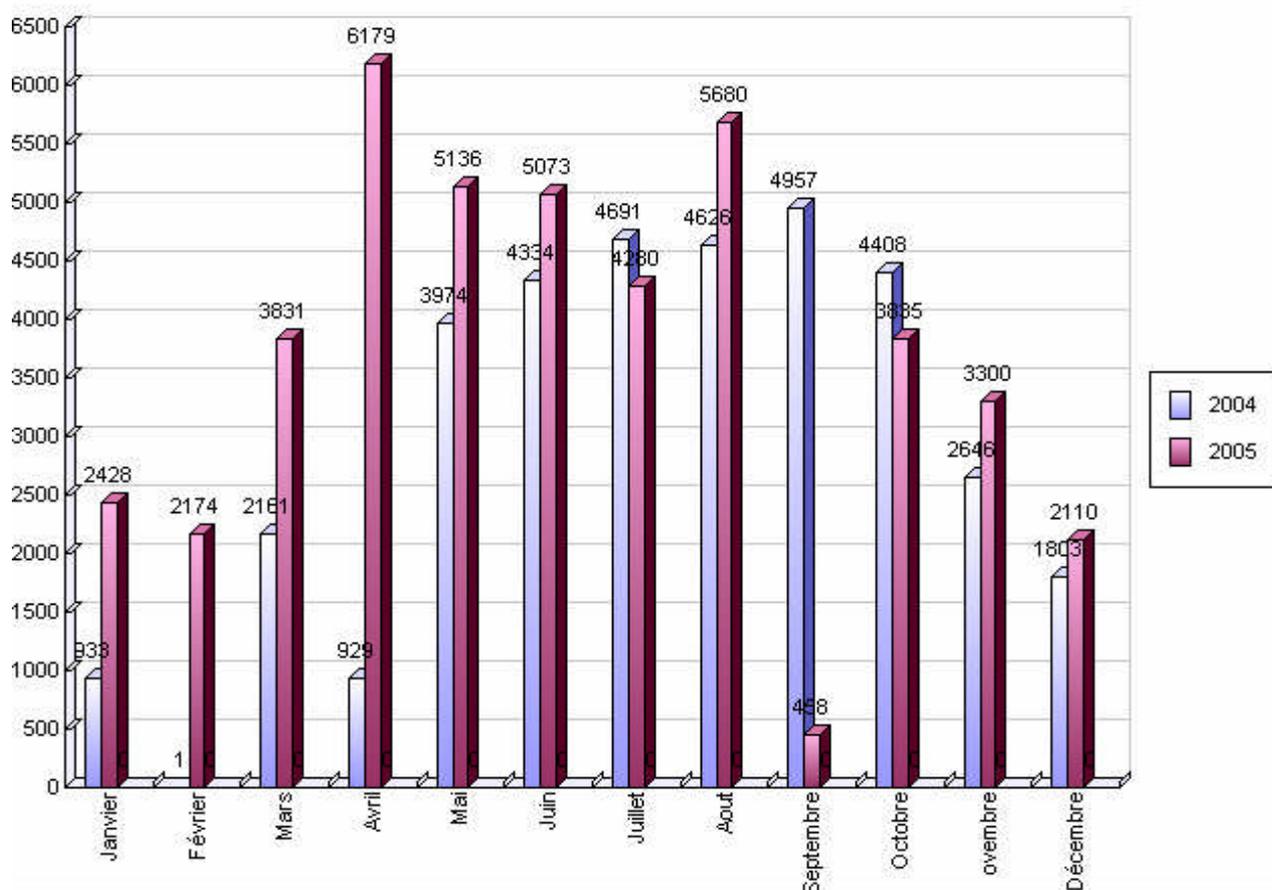
### Construction et coût

Mission de maîtrise d'œuvre	53 283,42 € TTC
Construction	609 204,16 € TTC
Mission SPS	1 568,57 € TTC
Contrôle technique	2 110,14 € TTC
Divers	3 478,71 € TTC
Soit un total de	679 645,00 € TTC

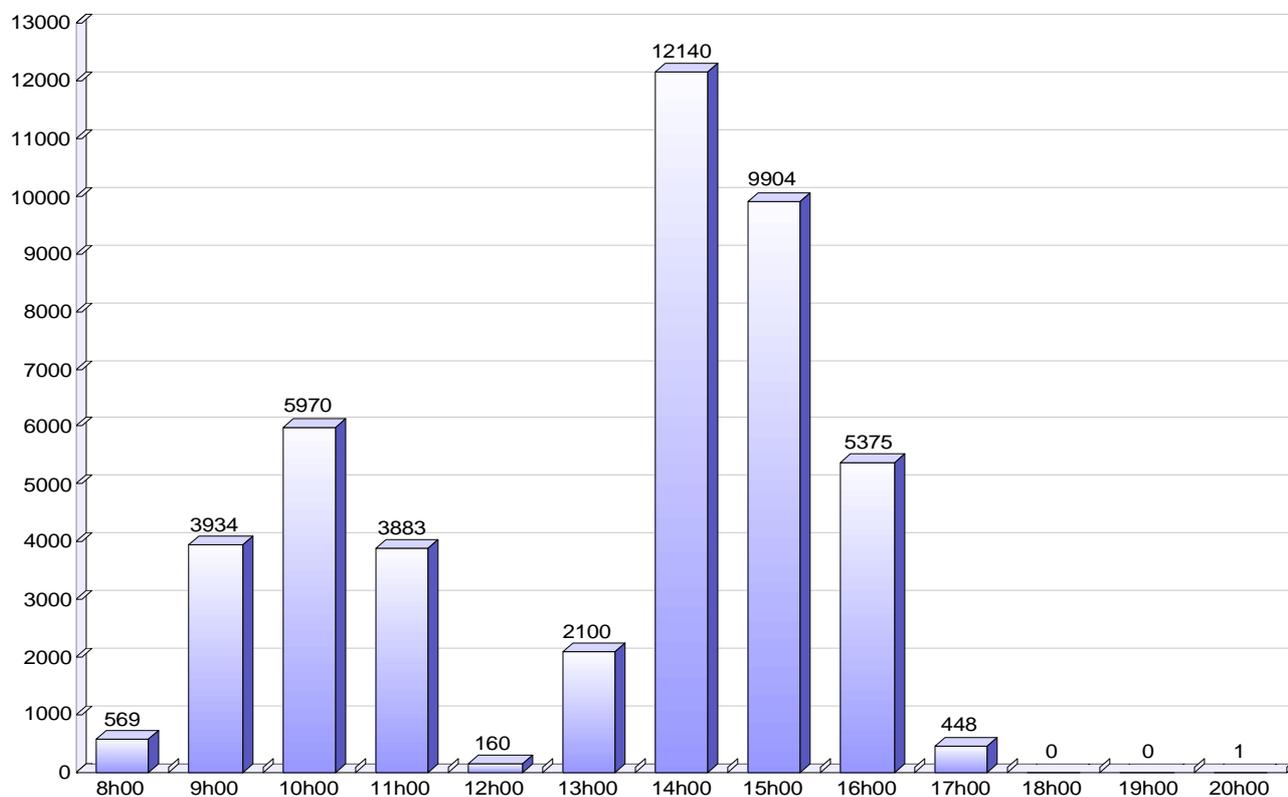
### Les aides

Le Département	58 000,00 € TTC
L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	11 980,00 € TTC
Soit un total de	69 980,00 € TTC
<b>Montant restant à la charge de la CCPOM</b>	<b>609 665,00 € TTC</b>

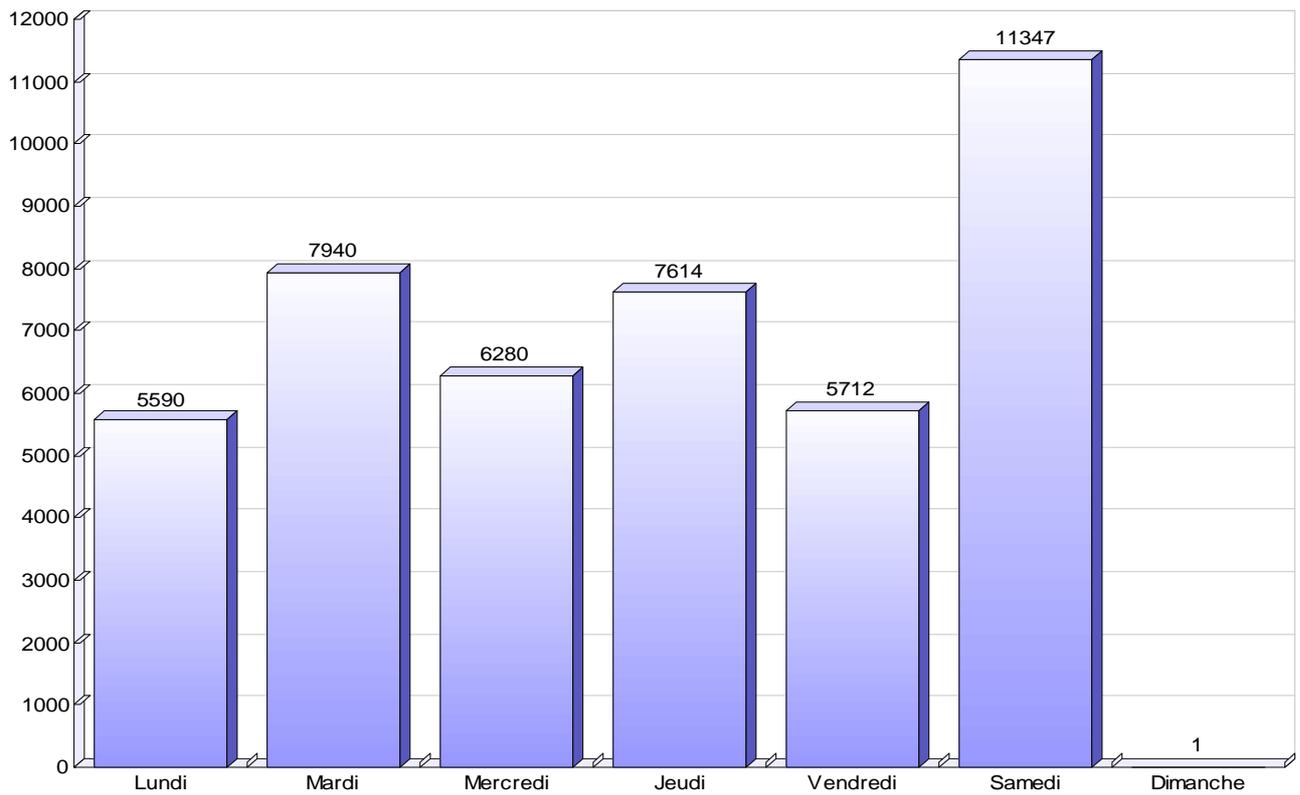
### ACTIVITE ANNUELLE du 01/01/2005 au 31/12/2005 MN



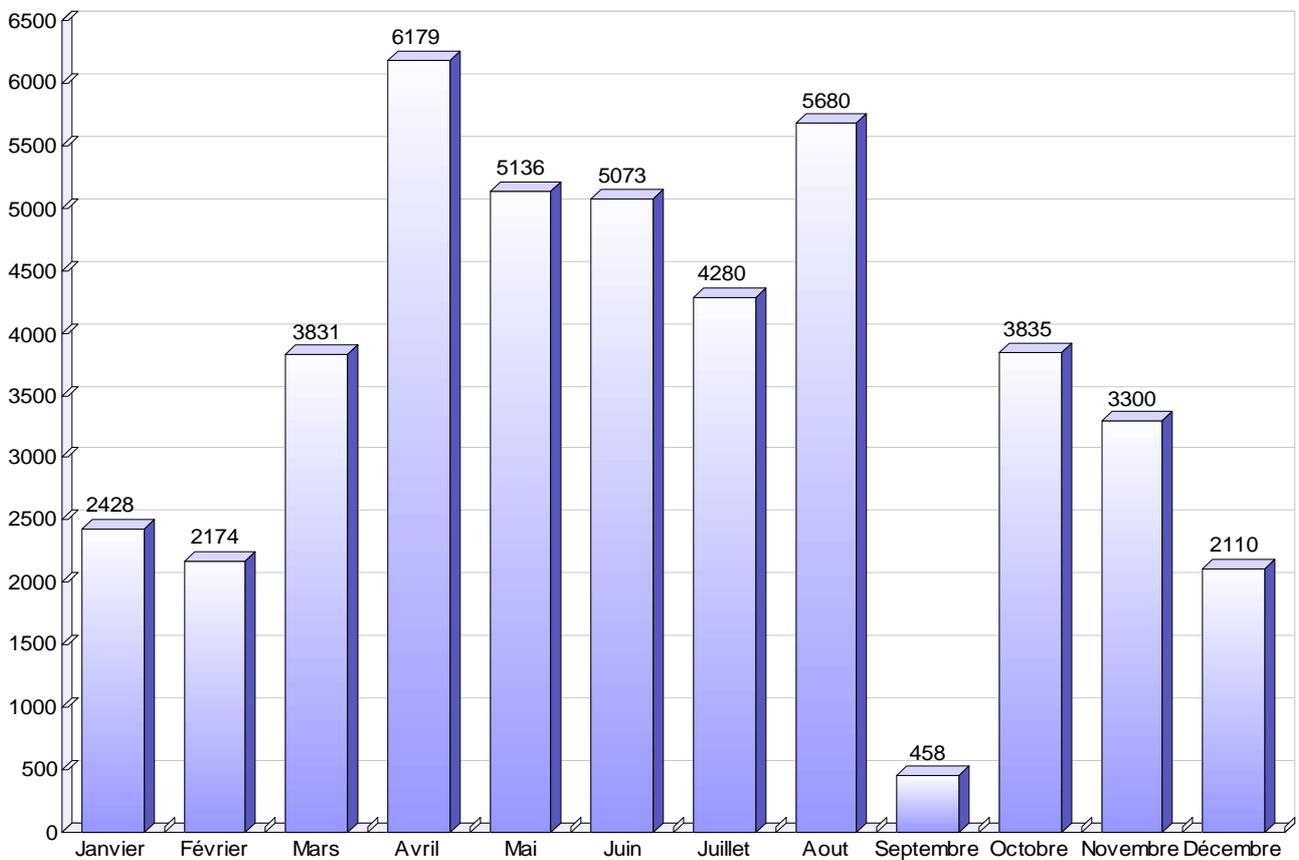
### ACTIVITE HORAIRE du 01/01/2005 au 31/12/2005 MN



ACTIVITE JOURS du 01/01/2005 au 31/12/2005 MN



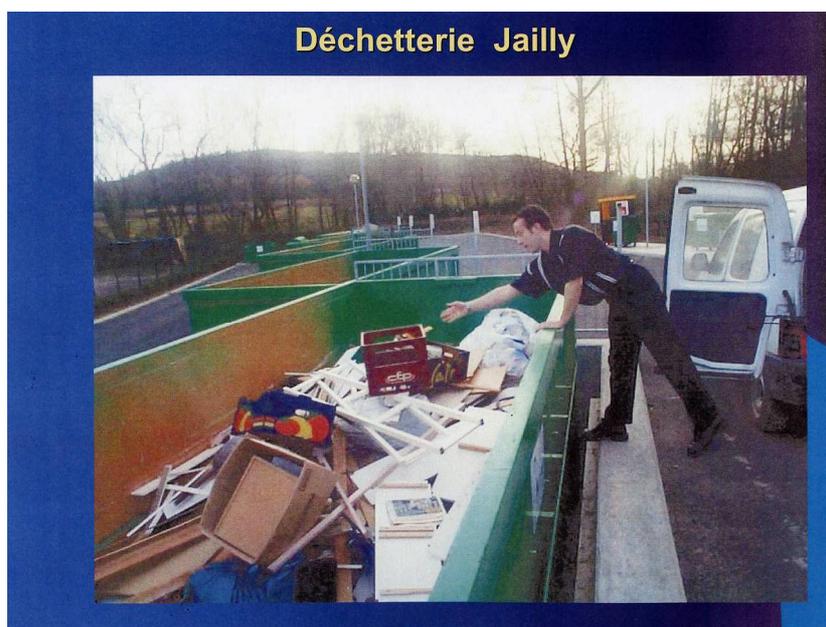
ACTIVITE PAR MOIS du 01/01/2005 au 31/12/2005 MN



## DECHETTERIE DE MARANGE SILVANGE

### Situation

Cette déchèterie est implanté sur un terrain de 3 500 m<sup>2</sup> situé dans la zone artisanale de JAILLY.



### Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de sept quais, surélevés, avec piste périphérique en macadam.

Elle est constituée de :

- 7 quais et un 8<sup>ème</sup> de réserve pour recevoir les bennes de 10 ou 33m<sup>3</sup> suivant les besoins.
- 1 aire béton prévue pour recevoir 2 bennes : 1 pour la récupération des pneumatiques (15m<sup>3</sup>) et 1 pour la récupération des pots vides (15m<sup>3</sup> couverte).
- 2 plates-formes en béton pour recevoir du mobilier urbain ou réfrigérateurs,
- 1 emplacement pour les huiles (mobilier urbain).
- 1 point d'eau extérieur.
- Un éclairage public de l'ensemble.
- Signalisation interne.

Elle est équipée d'un local de gardien avec douche et WC, ainsi que d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 15m<sup>2</sup> par local.

Elle dispose de :

- 7 bennes de 33 m3
- 1 benne à cartons
- 1 benne à métaux
- 2 bennes à tout venant
- 2 bennes à déchets verts
- 1 benne de réserve de 30 m3
- 1 benne de 25 m3 pour les pneumatiques
- 1 benne de 15 m3 pour les emballages souillés
- 1 benne ECO-DEI pour les bidons de peinture vides
- 2 bennes de 9m3
- 1 benne à gravats
- 1 benne de réserve
- 1 bloc avec conteneurs huile de vidange+bac récupérateur de bidons vides
- 1 bloc avec conteneur pour les huiles végétales
- 1 conteneur pour bidons vides
- 1 local pour DMS.

#### Fonctionnement

L'ouverture s'est effectuée, suivant les horaires suivants, jusqu'au 31 octobre 2005

- Lundi : de 14H00 à 17H00.
- Mardi : de 14H00 à 17H00.
- Mercredi : de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00.
- Jeudi : de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.
- Vendredi : de 14H00 à 17H00.
- Samedi : de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.

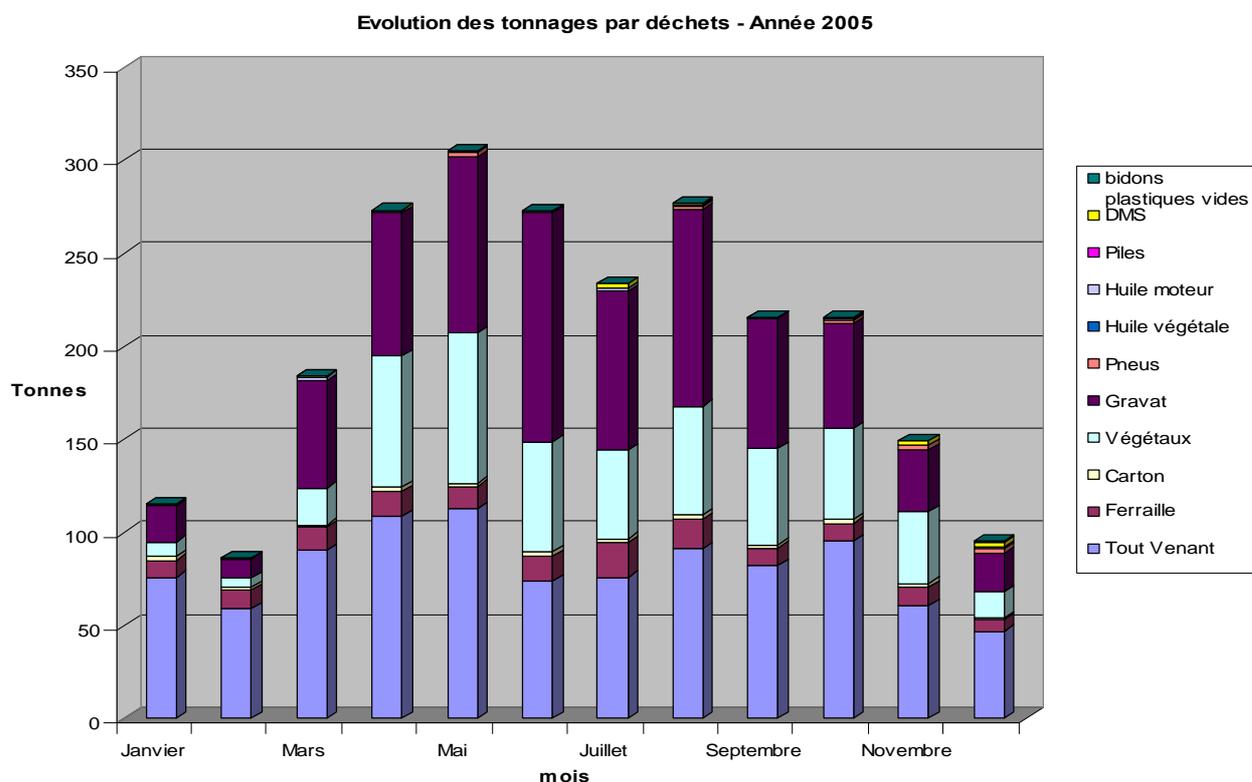
Dans le cadre des nouveaux marchés, de l'harmonisation des horaires des quatre déchèteries et de la mise en place d'horaires d'hiver et d'horaires d'été, ils ont été établis comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2005

	<b>HIVER Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril</b>	<b>ETE Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre</b>
LUNDI	9H30-12H00	9H30-12H00
MARDI	9H30-12H00 14h00-16h00	9H30-12H00 14h00-18h00
MERCREDI	14H00-16H00	9H30-12H00 14h00-18h00
JEUDI	14H00-16H00	14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00 14H00-16H00	14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement sont assurés par un employé mis en place par le prestataire de service.

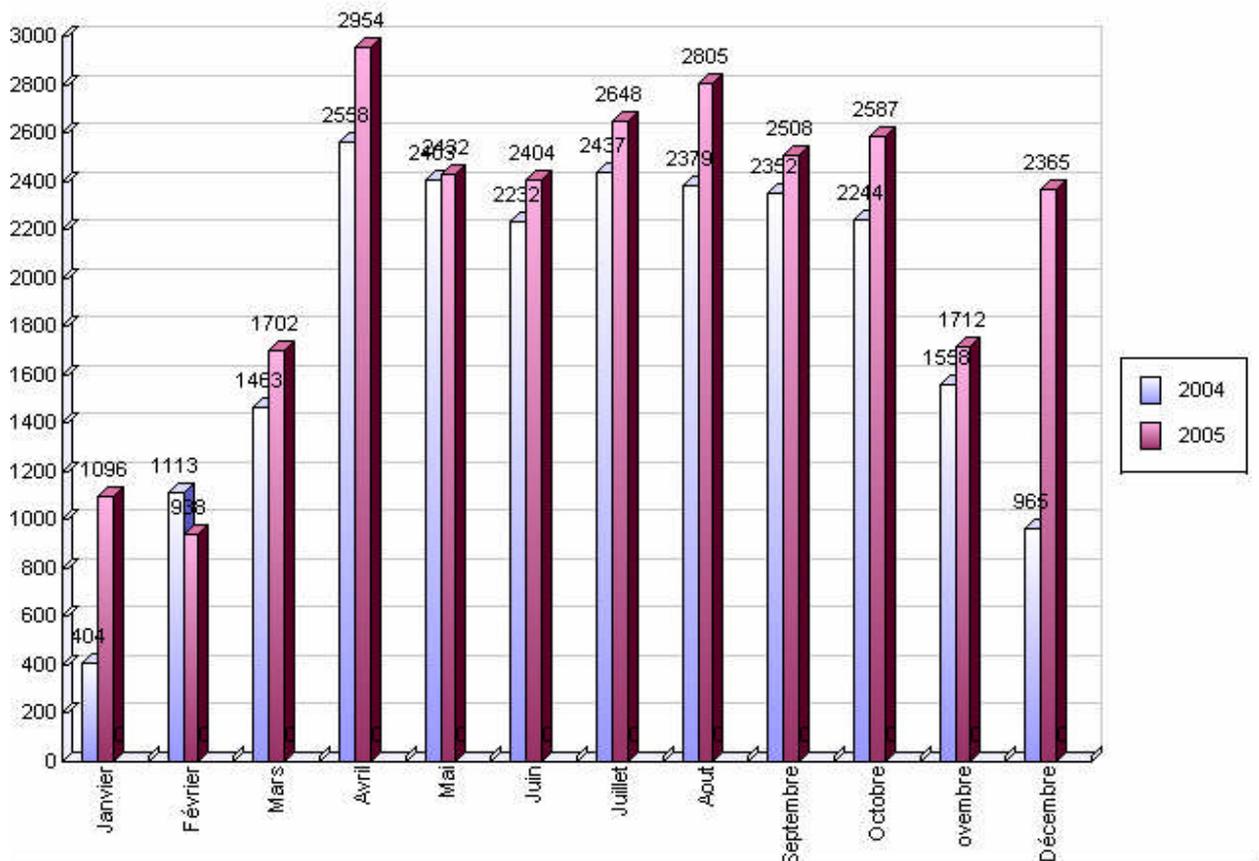
## Tonnages collectés en 2005

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés			
	En 2002	En 2003	En 2004	En 2005
Tout Venant	645,40	829,35	862,31	972,52
Végétaux	321,10	361,40	498,05	501,25
Gravats	779,06	758,85	637,18	756,33
Huile moteur	1,44	18,06	8,82	6,75
Huile végétale	0,82	1,06	0,40	0,40
Pneus	9,24	13,50	12,58	9,70
Ferraille	167,96	168,91	137,94	138,88
Carton	28,86	22,40	22,59	24,10
Déchets Ménagers Spéciaux	10,61	6,75	7,61	13,99
Bidons vides	2,18	1,64	5,57	0,42
<b>TOTAL</b>	<b>1 966,67</b>	<b>2 181,92</b>	<b>2 193,05</b>	<b>2 424,44</b>

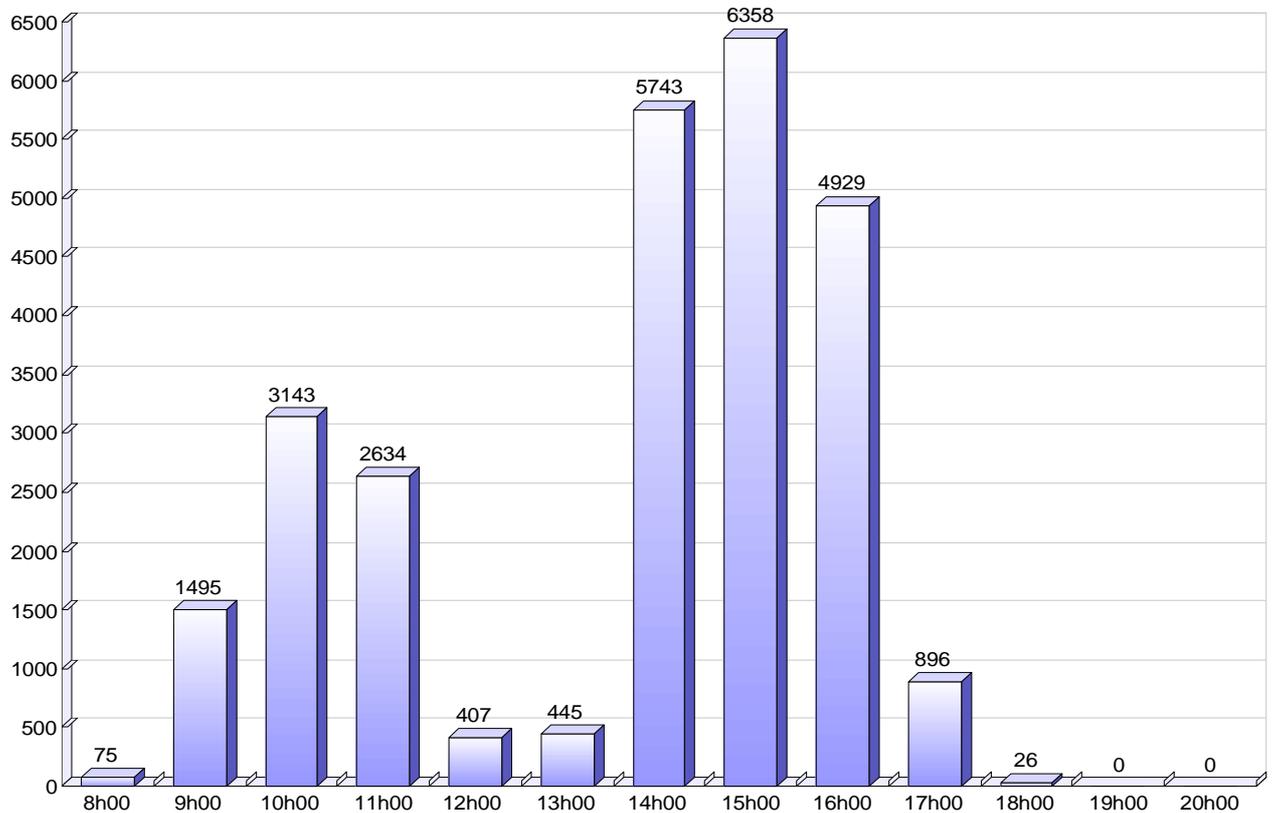


521 vidanges de bennes ont été effectuées ainsi que 6 vidanges de bornes à huile et 13 enlèvements de déchets ménagers dangereux.

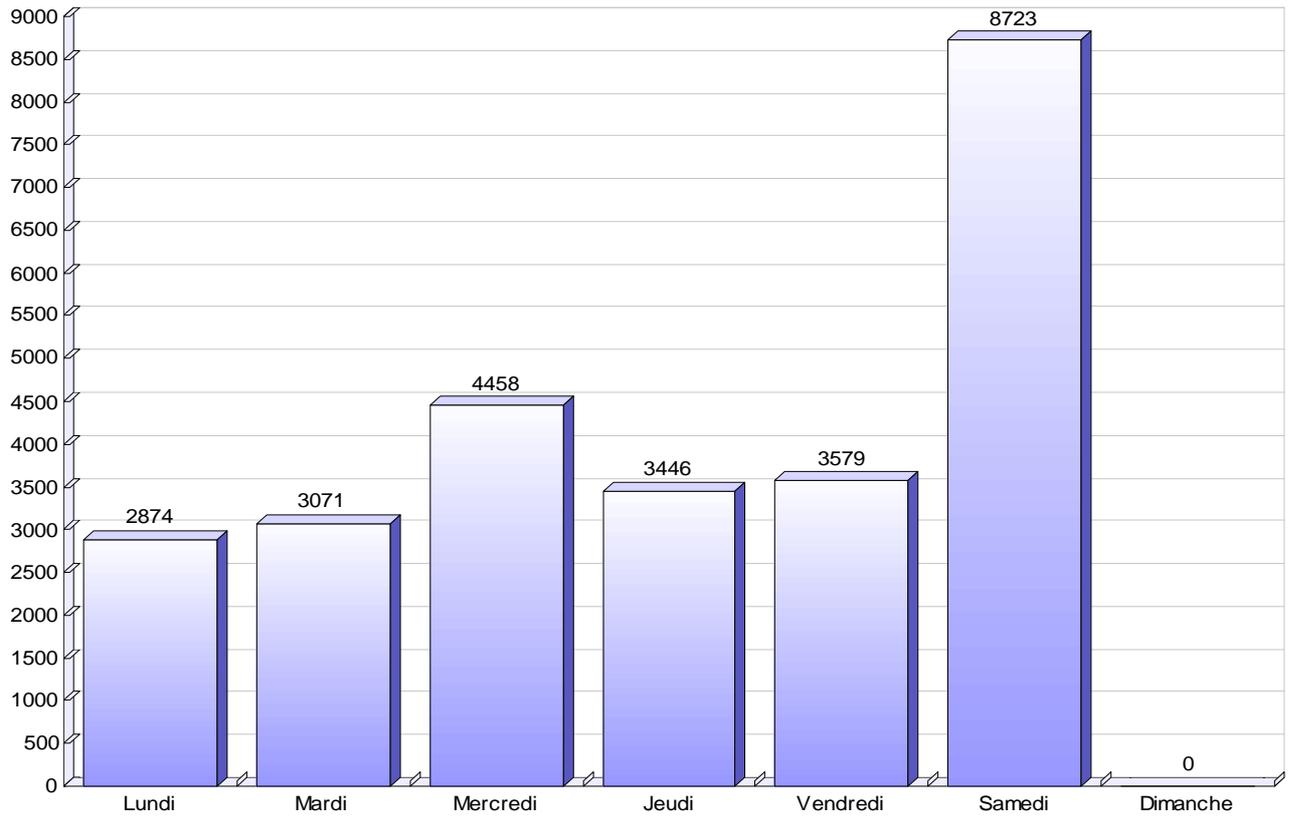
ACTIVITE ANNUELLE du 01/01/2005 au 31/12/2005 MS



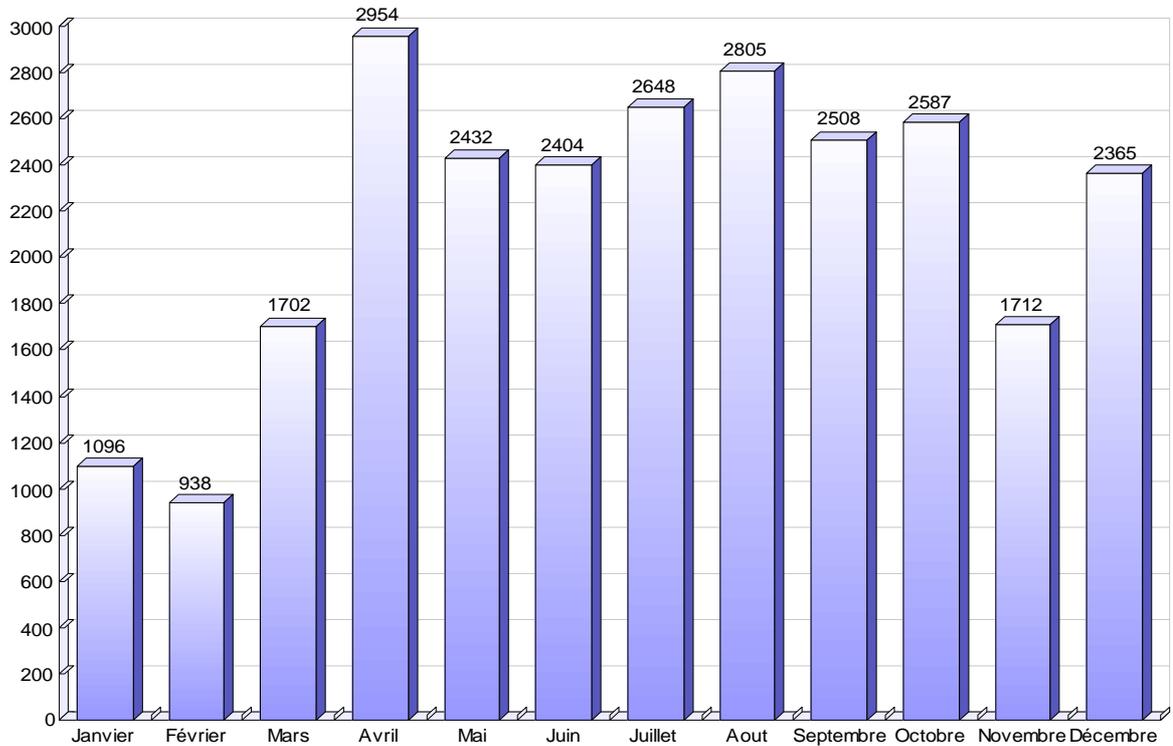
ACTIVITE HORAIRE du 01/01/2005 au 31/12/2005 MS



### ACTIVITE JOURS du 01/01/2005 au 31/12/2005 MS



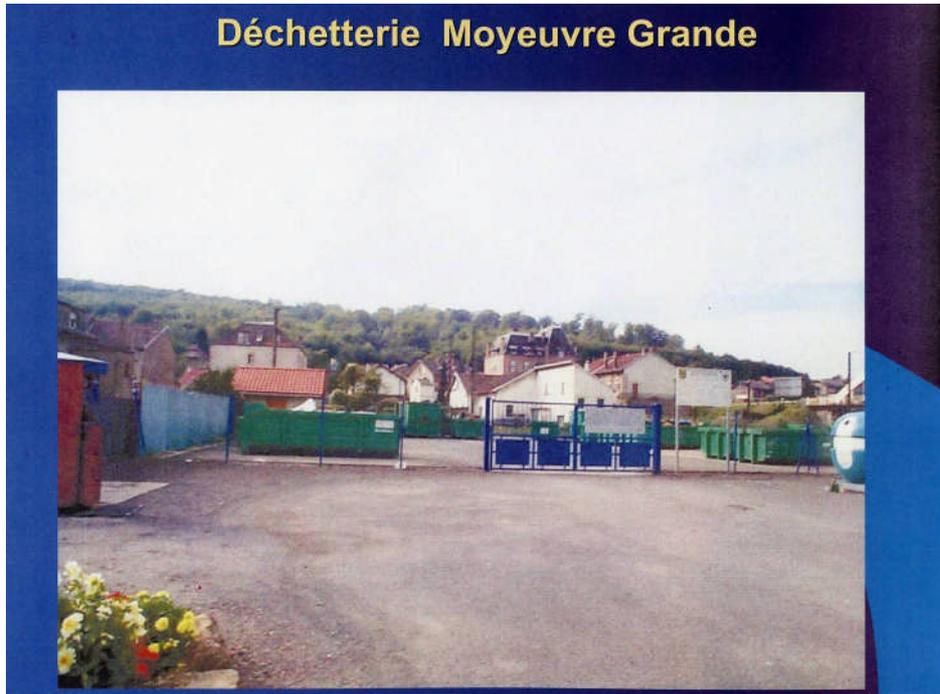
### ACTIVITE PAR MOIS du 01/01/2005 au 31/12/2005 MS



## DECHETTERIE DE MOYEUVE GRANDE

### Situation

Cette déchetterie est située à proximité des ateliers municipaux de MOYEUVE GRANDE.



Elle a été réalisée sur une plate-forme aménagée et clôturée.

Son fonctionnement est assuré par la Société BARISIEN dans le cadre d'un marché passé dans le cadre de l'appel d'offres lancé par la Communauté de Communes.

### Equipement

Cette déchetterie est équipée de bennes déposées à même le sol pour recevoir les différents déchets ainsi que d'un local de gardien (environ 15 m<sup>2</sup>). Elle est raccordée aux réseaux électriques et télécoms.

Elle est équipée de :

- 1 benne à cartons de 30 m<sup>3</sup>
- 1 benne à pneus de 25 m<sup>3</sup>
- 10 bennes de 15 m<sup>3</sup>
- 5 bennes de tout venant
- 2 bennes à métaux
- 2 bennes de végétaux
- 1 benne de secours
- 2 bennes de 9 m<sup>3</sup> : gravats

- 1 borne à huiles de vidange
- 1 conteneur de 5m3 pour bidons de peinture vides
- 1 conteneur à piles
- 2 fûts de capacité de 200 litres pour les huiles végétales
- 3 bacs à batteries
- 1 benne de 15 m3 pour emballages souillés

### Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée, suivant les horaires suivants, jusqu'au 31 octobre 2005

Lundi	fermé
Mardi	9H00 12H00 – 13H30 18H00
Mercredi	fermé
Jeudi	9H00 12H00 – 13H30 18H00
Vendredi	13H30 18H00
Samedi	9H00 12H00 – 13H30 18H00
dimanche	fermé

Dans le cadre des nouveaux marchés, de l'harmonisation des horaires des quatre déchèteries et de la mise en place d'horaires d'hiver et d'horaires d'été, ils ont été établis comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2005

	<b>HIVER Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril</b>	<b>ETE Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre</b>
LUNDI	9H30-12H00	9H30-12H00
MARDI	9H30-12H00 14h00-16h00	9H30-12H00 14h00-18h00
MERCREDI	14H00-16H00	9H30-12H00 14h00-16h00
JEUDI	14H00-16H00	14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00 14H00-16H00	14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00

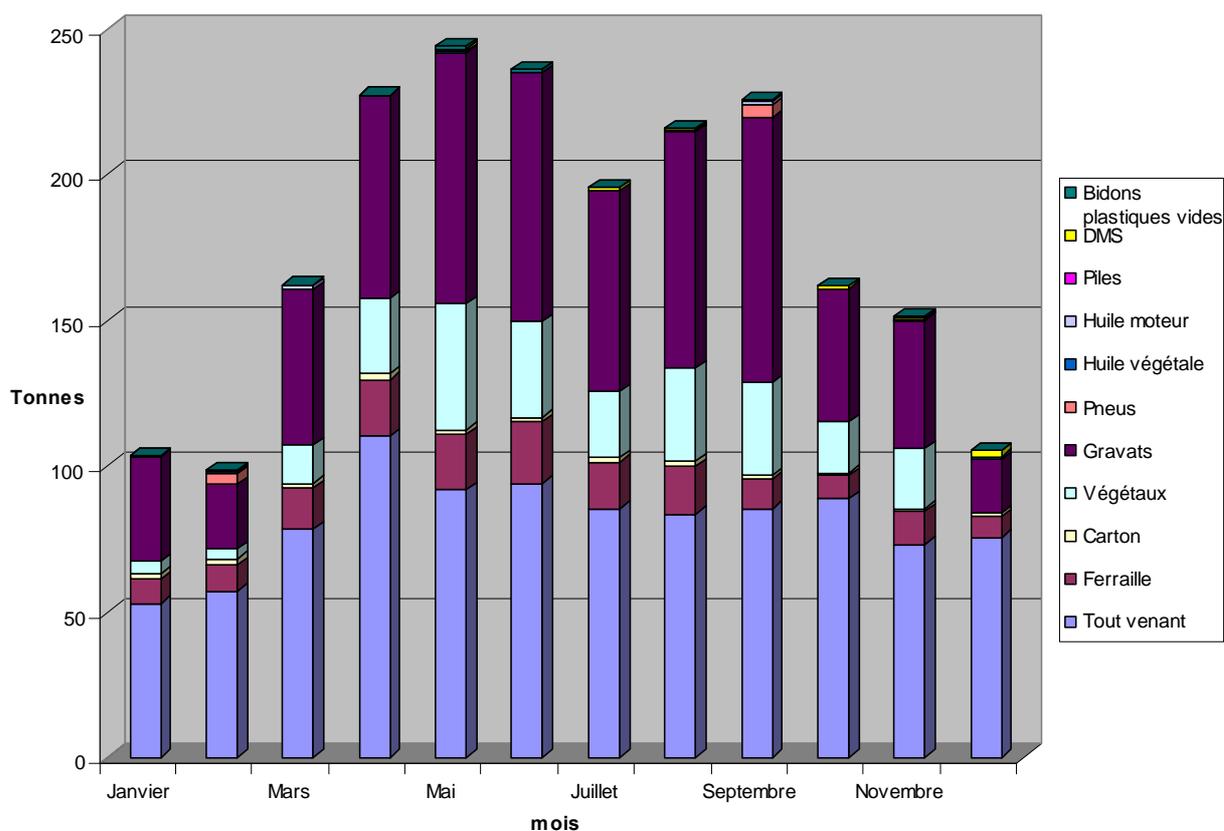
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

## Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés				
	En 2001	En 2002	En 2003	En 2004	En 2005
Tout Venant	855,99	1 057,40	1 029,83	931,95	975,6
Végétaux	219,55	248,86	284,25	285,30	247,6
Gravats	568,70	645,12	808,37	745,45	702
Huile moteur		9,94	5,44	3,96	2,72
Huile végétale		0,82	1,04	1,34	3,14
Pneus	4,32	10,92	15,22	9,30	7,98
Ferraille	208,96	226,66	207,15	167,38	160,41
Carton	17,20	21,76	18,20	20,14	17,72
Déchets Ménagers Spéciaux		10,47	8,10	5,56	7,72
Bidons vides				1,16	3,16
<b>TOTAL</b>	<b>1 874,72</b>	<b>2 231,95</b>	<b>2 377,60</b>	<b>2 171,53</b>	<b>2128,05</b>

Evolution des tonnages - Année 2005



833 vidanges de bennes ont été effectuées ainsi que 32 vidanges de bornes à huile et 18 enlèvements de déchets ménagers dangereux.

Un accroissement des capacités d'accueil de cette déchèterie étant devenu nécessaire et compte tenu de l'impossibilité de réaliser cette extension sur le site actuel, le Bureau Communautaire a décidé de procéder au transfert de cette déchèterie sur un autre site, à proximité du parc d'activités « Les Deux Rivières ».

Un appel d'offres a été lancé à cet effet, le 18 mai 2005 ; les travaux ont été engagés dans le courant de l'automne 2005 et ont été achevés en avril 2006.

#### Situation

Le site retenu à cet effet se situe à proximité du parc d'activités « 2 Rivières ».

#### Maîtrise d'œuvre

L'équipe retenue pour la maîtrise d'œuvre du projet était constituée par le Bureau d'Etudes AC INGENIERIE et par Madame BUSCH, Architecte à Marange Silvange.

#### Construction et coût

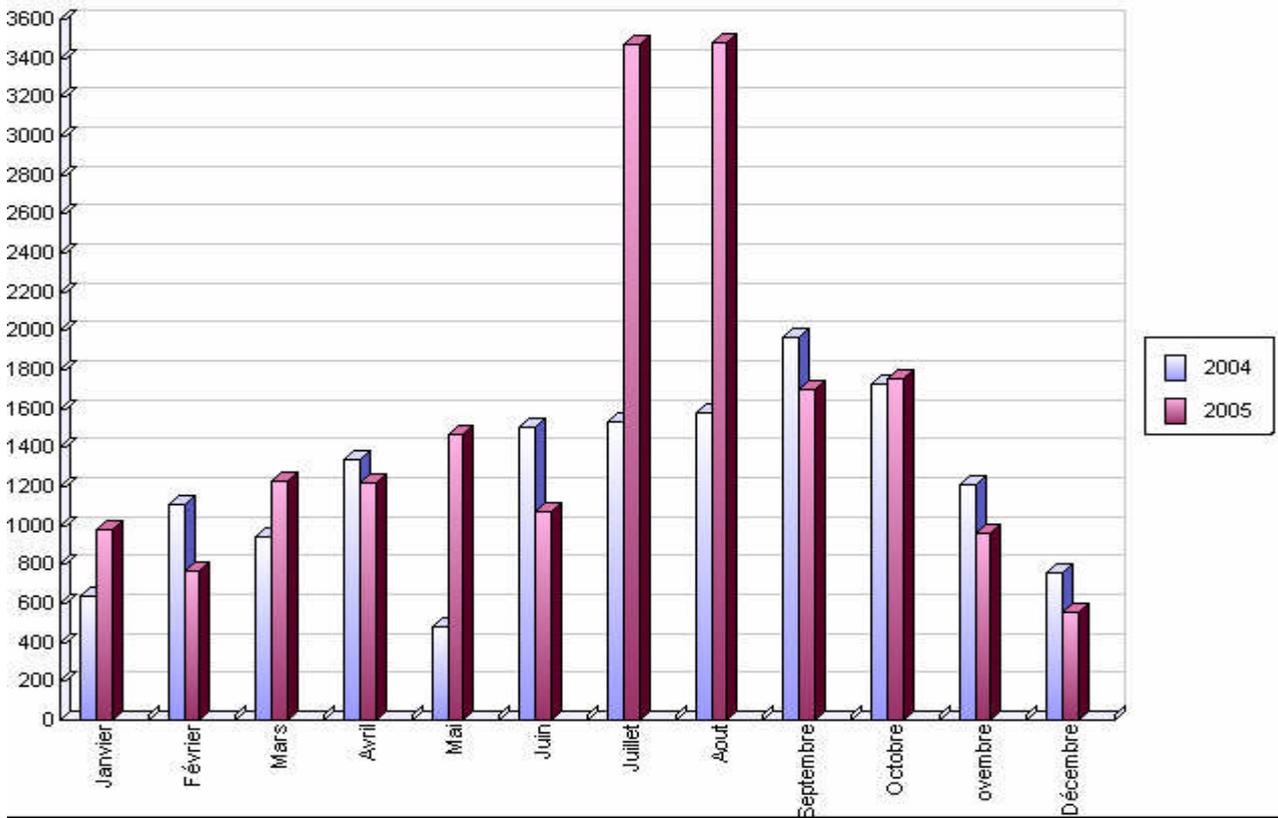
Mission de maîtrise d'œuvre	35 908,00 € TTC
Construction	382 323,47 € TTC
Mission SPS	1 285,00 € TTC
Contrôle technique	1 409,32 € TTC
Divers	758,53 € TTC
Soit un total de	421 684,32 € TTC

#### Les aides

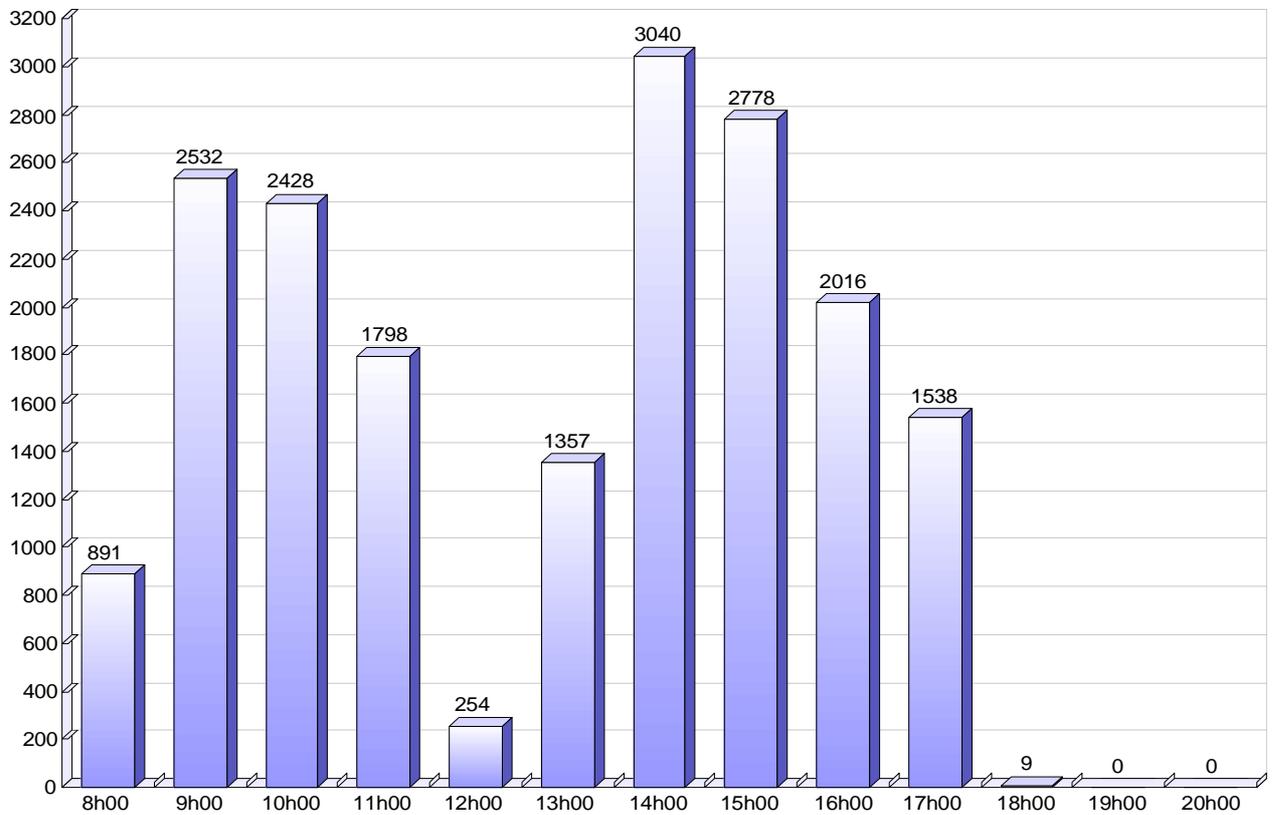
Le Département	58 000,00 € TTC
L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	16 700,00 € TTC
Soit un total de	74 700,00 € TTC

Montant restant à la charge de la CCPOM	346 984,32 € TTC
---	------------------

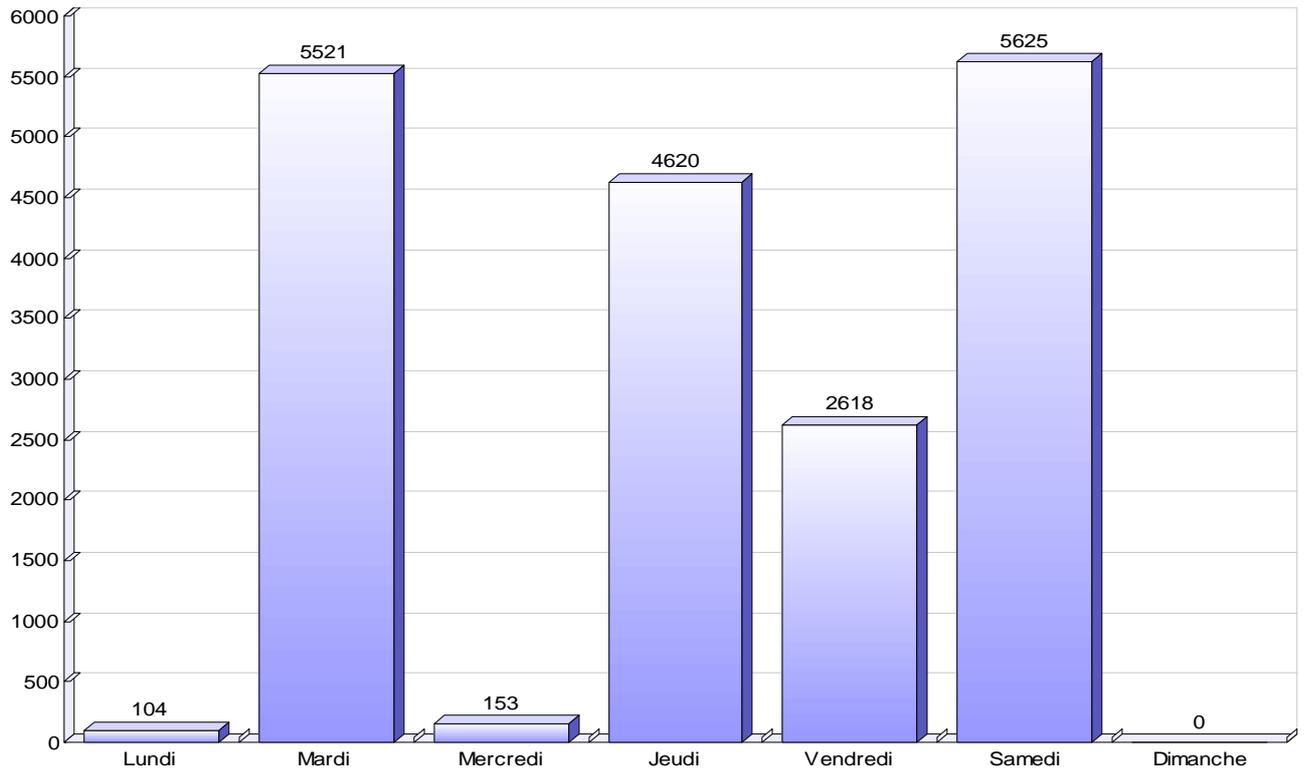
ACTIVITE ANNUELLE du 01/01/2005 au 31/12/2005



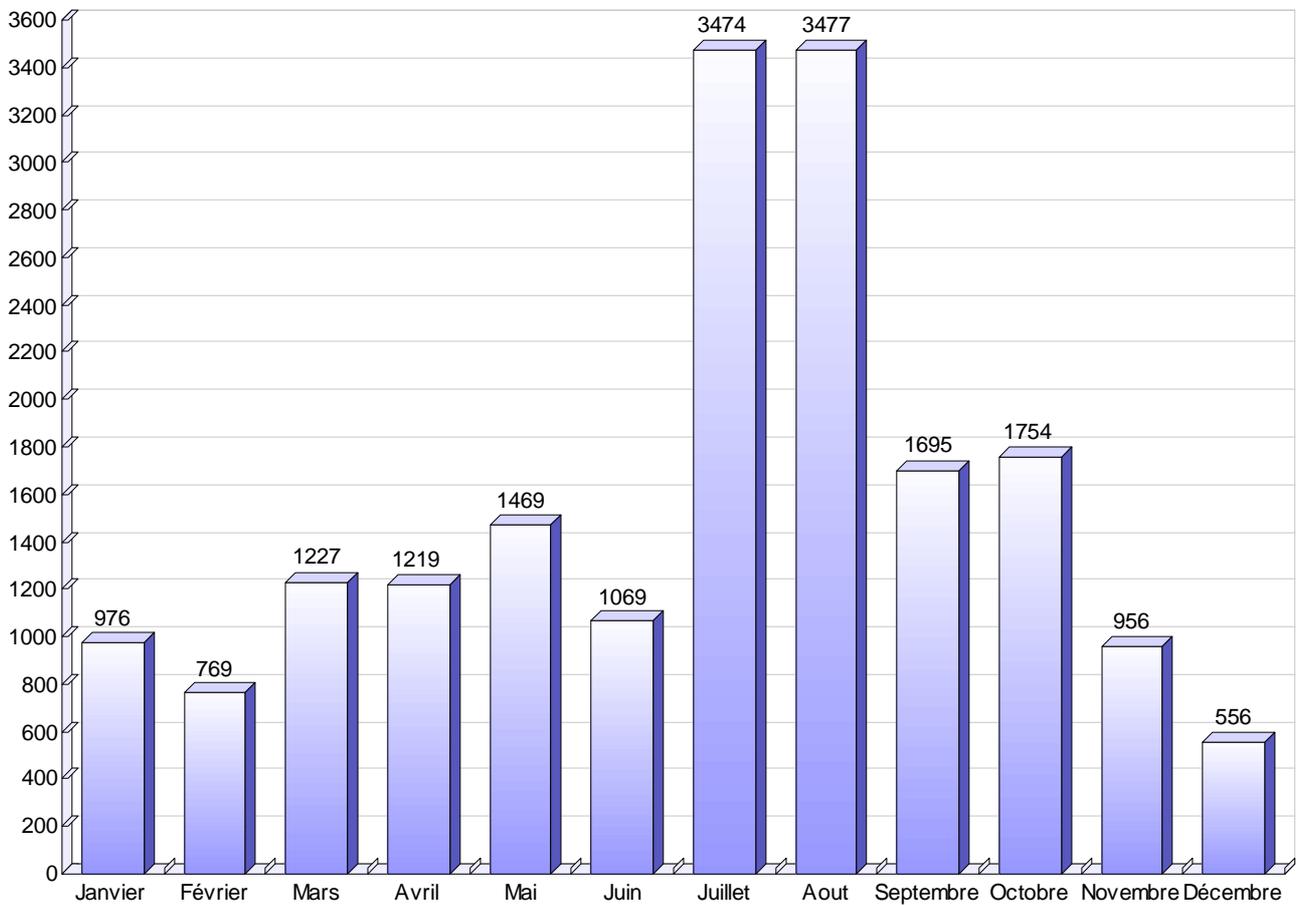
ACTIVITE HORAIRE du 01/01/2005 au 31/12/2005 MG



ACTIVITE JOURS du 01/01/2005 au 31/12/2005 MG



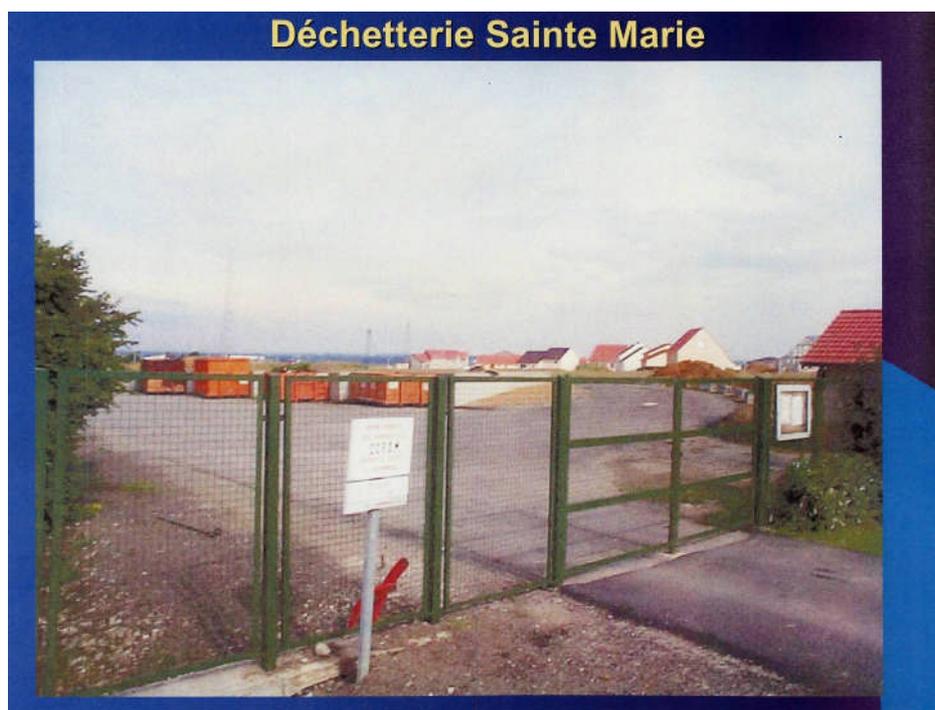
ACTIVITE PAR MOIS du 01/01/2005 au 31/12/2005 MG



## DECHETTERIE DE SAINTE MARIE AUX CHENES

### Situation

Cette déchèterie est implantée sur le site de la zone industrielle « IDA » à l'entrée de Sainte Marie aux Chênes.



### Equipement

- 7 bennes de 30 m<sup>3</sup>
- 1 benne pour carton
- 1 benne pour ferraille
- 2 bennes pour les végétaux
- 2 bennes pour le tout venant
- 1 benne pour les pneus
- 1 benne de 15 m<sup>3</sup> pour les emballages souillés
- 2 bennes de 9m<sup>3</sup> pour les gravats
- 1 conteneur à huile de vidange plus bac récupérateur pour bidons vides
- 1 conteneur de 9m<sup>3</sup> pour bidons vides
- 1 local DMS
- Fûts pour la collecte des huiles végétales et des piles

## Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectué selon les horaires suivants, jusqu'au 31 octobre 2005 :

- Lundi : de 14H00 à 18H00
- Mercredi : de 14H00 à 18H00
- Vendredi : de 14H00 à 18H00
- Samedi : de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

Dans le cadre des nouveaux marchés, de l'harmonisation des horaires des quatre déchèteries et de la mise en place d'horaires d'hiver et d'horaires d'été, ils ont été établis comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2005

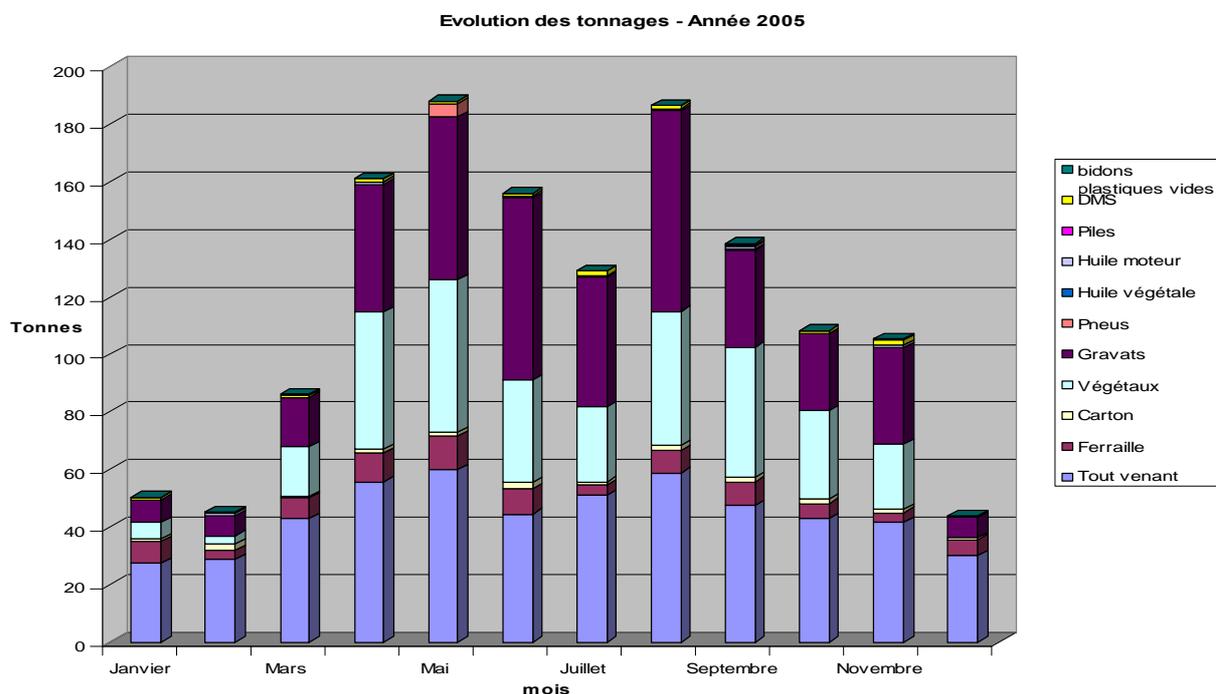
	<b>HIVER Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril</b>	<b>ETE Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre</b>
LUNDI	14H00-16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00-16H00	14H00-18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00	9H30-12H00
VENDREDI	14H00-16H00 9H30-12H00	14H00-18H00 9H30-12H00
SAMEDI	14H00-16H00 9H30-12H00	14H00-18H00 9H30-12H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

## Tonnages collectés

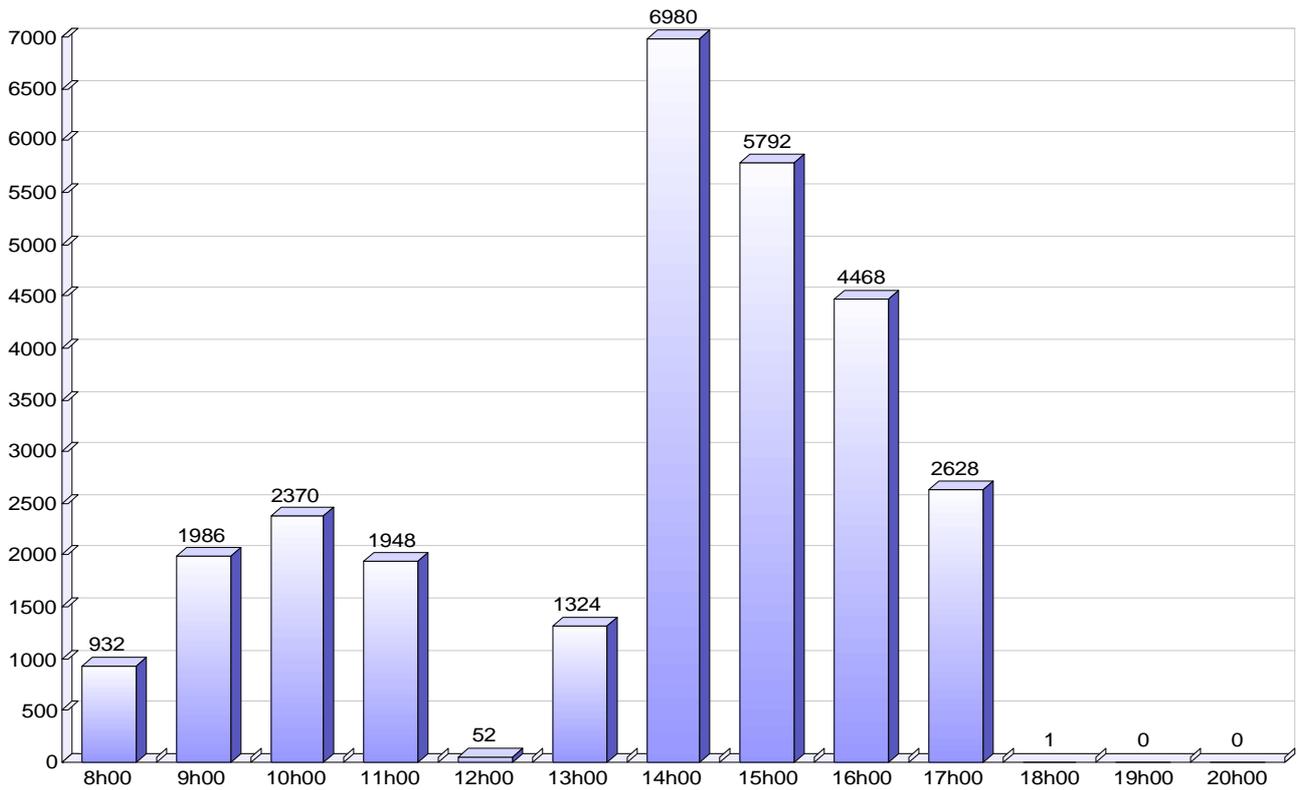
Type de Déchets collectés	Tonnages collectés				
	En 2001	En 2002	En 2003	En 2004	En 2005
Tout Venant	179,24	398,41	500,19	468,86	531,29
Végétaux	78,54	279,85	242,90	328,70	333,3
Gravats	145,28	252,97	309,28	404,91	411,34
Huile moteur			1,20	3,33	4,86
Huile végétale					0,63
Pneus					4,6
Ferraille		79,65	55,47	69,04	81,27
Carton				9,62	17,01
Déchets Ménagers Spéciaux			4,66	6,60	12,32
Bidons vides			0,70	3,11	1,64
<b>TOTAL</b>	<b>403,06</b>	<b>1 010,88</b>	<b>1 114,40</b>	<b>1 294,17</b>	<b>1398,26</b>



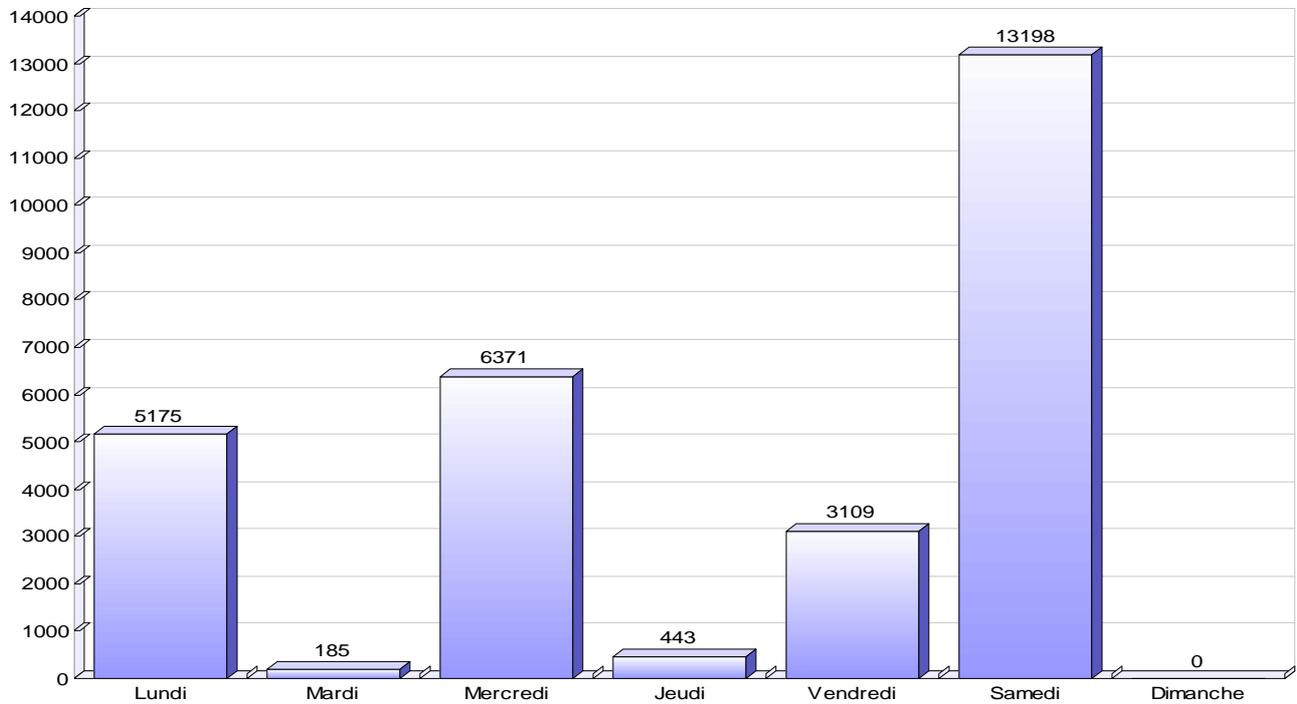
308 vidanges de bennes ont été effectuées ainsi que 6 vidanges de bornes à huile et **82 enlèvements de déchets ménagers dangereux.**

Comparés à 2003, ces tonnages sont en augmentation de 16.13 %. Cette augmentation confirme la nécessité qu'il y avait de réaliser un nouvel équipement.

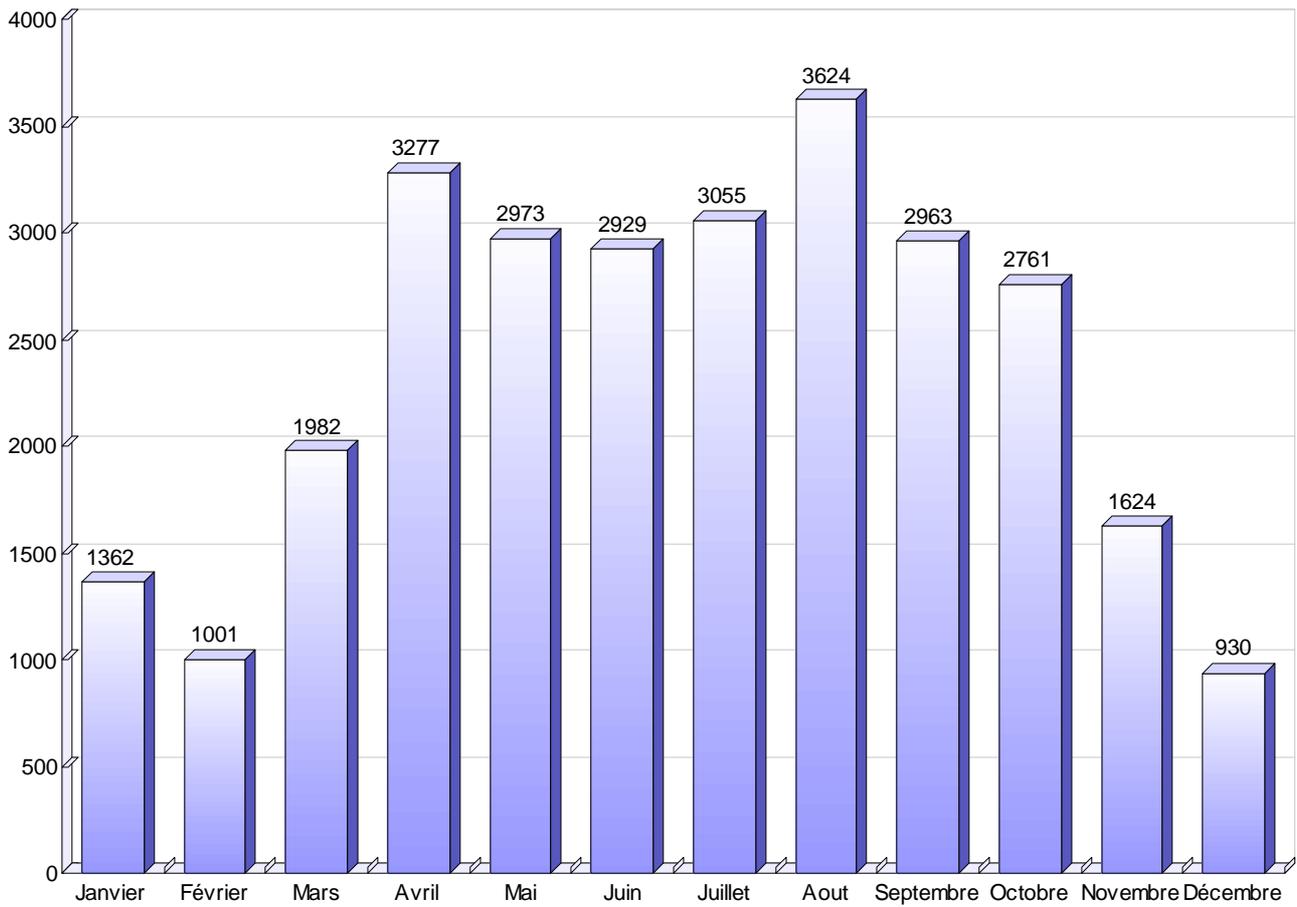
ACTIVITE HORAIRE du 01/01/2005 au 31/12/2005 SM



ACTIVITE JOURS du 01/01/2005 au 31/12/2005 SM



### ACTIVITE PAR MOIS du 01/01/2005 au 31/12/2005 SM



### 1-1-2.2.2. – Les Points d’apport volontaire

Des points d’apport volontaire sont répartis sur l’ensemble du territoire communautaire.

Ils sont destinés à recueillir essentiellement le papier et le verre et, pour certaines communes, les emballages ménagers.

**Ils sont répartis comme suit :**

COMMUNES	VERRE	PAPIER	EMBALLAGES
AMNEVILLE	23	12	6
BRONVAUX	1	1	0
CLOUANGE	9	8	8
MARANGE SILVANGE	12	11	0
MONTOIS-LA-MONTAGNE	9	6	0
MOYEUVRE-GRANDE	15	12	7
MOYEUVRE-PETITE	2	2	1
PIERREVILLERS	1	3	0
ROMBAS	21	13	12
RONCOURT	3	2	0
ROSSELANGE	8	4	1
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	7	7	0
VITRY-SUR-ORNE	2	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>83</b>	<b>37</b>

Et ont permis de collecter les tonnages suivants :

Verre	J.R.M.	Emballages	Tonnage total	Ratio kg/an/hab
421,57 <i>(486.30)</i>	362,04 <i>(400.34)</i>	34,56 <i>(31.54)</i>	818,17 <i>(918.18)</i>	15.50 <i>(17.39)</i>

*(Entre parenthèses : 2004)*

### 1-1-2.2.3. - Bennes à déchets verts

Une opération « test » de collecte des déchets verts avait été mise en place en 2003.

Compte tenu du résultat positif de cette expérience, il a été décidé de l’étendre à l’ensemble du territoire communautaire en 2004.

Cette expérience a été reconduite en 2005.

20 bennes ont ainsi étaient mises en place sur le territoire des communes qui en ont fait la demande.

AMNEVILLE	8
CLOUANGE	1
MOYEUUVRE GRANDE	2
MOYEUUVRE PETITE	1
PIERREVILLERS	1
RONCOURT	1
ROMBAS	2
ROSSELANGE	3
VITRY SUR ORNE	1

### Tonnages et coûts

	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	TOTAL
Tonnage (tonnes)	136,95 (87,48)	117,40 (92,60)	107,46 (76,45)	105,66 (133,85)	113,05 (120,10)	59.70 (69,10)	640,22 (579,58)
Coût € TTC	27 226 € (18 610 €)	21 781 € (25 331 €)	27 226 € (20 161 €)	21 781 € (24 814 €)	21 781 € (20 420 €)	10 891 € (10 339 €)	130 687 € (119 674 €)
Nombre de bennes	100 (72)	80 (98)	100 (78)	80 (96)	80 (79)	40 (40)	480 (463)

(Entre parenthèses 2004)

### 1-2.- LE TRAITEMENT DES DECHETS

Les déchets collectés sur l'ensemble du territoire communautaire sont traités par la société SITA au centre d'enfouissement technique de MONTOIS LA MONTAGNE.

Les produits issus de la collecte sélective sont acheminés vers le centre de tri LORVAL à FAMECK.

Le traitement des déchets verts est réalisé par la Société SITA pour partie à METZERVISSE et pour une autre partie, au centre de compostage de Barisien à CONFLANS LABRY.

## 2 - LES INDICATEURS FINANCIERS

### 2-1 – LES DEPENSES

Le montant annuel global des **dépenses** du service s'élève, pour l'année 2005, à 4 118 830 €.

Ce montant comprend :

- le coût de la collecte et du traitement pour les 13 communes (3 178 462 €),
- le coût du fonctionnement des déchèteries (809 681 €),
- la mise en place de 20 bennes pour la collecte des déchets verts dans les communes qui le souhaitent (130 687 €).

#### 1.1.1. Le coût de la collecte et du traitement

##### ***Le coût de la collecte***

Il est calculé sur les bases suivantes (€/HT/tonne) :

	Jusqu'au 31.10.2005	A partir du 1.11.05*
- pour les ordures ménagères	45,17	46,95
- pour les objets encombrants	79,76	82,91
- pour les emballages ménagers et les journaux	276,14	289,60

(\*) révision des prix au 01.11.05

##### ***Le coût du traitement***

Il est calculé sur les bases suivantes :

- jusqu'au 31 octobre 2005 : 52,84 € HT la tonne
- à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2005 : 56,09 € HT la tonne.

A ces coûts de collecte et de traitement, se rajoute le coût de prestations diverses telles que la collecte et le traitement des encombrants.

Le **coût global** de la **collecte**, du **traitement** et des **prestations diverses** s'est élevé, en **2005**, à **1 784 626 €**.

***Le coût de la collecte sélective***

Il est calculé sur les bases suivantes :

	Jusqu'au 31.10.2005	A partir du 01.11.05
- Collecte	276,14 € HT/tonne	289,10 € HT/tonne
- tri	46,60 € HT/tonne (prix moyen pondéré)	47,90 € HT/tonne (prix moyen pondéré)

Le **coût global** de la **collecte et du tri** s'est élevé en **2005** à **1 393 836 €**

## Le coût du fonctionnement des déchèteries

Ce coût a été calculé sur la base des prix suivants, jusqu'au 31.10.2005 :

Prix Révisé au 31/06/2005	Moulin Neuf €	Marange Silvange €	Moyeuivre- Grande €	Ste Marie €
Gestion complète (Forfait à l'année)	<b>40 569,41 €</b> 3 380,78 € / mois	<b>37 796,28 €</b> 3 149,69 € / mois	<b>37 318,80 €</b> 3 109,90 / mois	<b>25 921,26 €</b> 2 160,11 € /mois
<b>Enlèvement, transport et traitement des déchets non recyclables (prix à la tonne) :</b> Tout venant				
Benne 33m3	70,94	70,94	70,94	70,94
Benne 15m3	79,46	79,46	79,46	79,46
Pots, bidons vides de peinture, huile, solvant	817,27	817,27	817,27	817,27
<b>Enlèvement, transport et traitement des déchets recyclables (prix à la tonne) :</b>				
- Ferrailles				
benne 33m3	21,11	21,11	21,11	21,11
benne 15m3	12,66	12,66	12,66	12,66
- Pneumatiques	161,18	161,18	161,18	161,18
- Cartons	133,94	133,94	133,94	133,94
- Produits végétaux				
benne 33m3	58,23	58,23	58,23	58,23
benne 15m3	69,01	69,01	69,01	69,01
- Gravats				
benne 10 m3	15,21	15,21	15,21	15,21
benne 7 m3	15,21	15,21	15,21	15,21
- Huiles de vidange	0,00	0,00	0,00	0,00
- Huiles végétales (200l)	2 491,00	2 491,00	2 491,00	2 491,00

- DMS: acides,bases	964,84	964,84	964,84	964,84
solvants chlorés et non chlorés	1 475,63	1 475,63	1 475,63	1 475,63
peinture, vernis, colles	1 475,63	1 475,63	1 475,63	1 475,63
cosmétiques, emballages souillés	1 475,63	1 475,63	1 475,63	1 475,63
radiographie	1 248,61	1 248,61	1 248,61	1 248,61
batteries de voiture avec acide	0,00	0,00	0,00	0,00
piles	2 951,26	2 951,26	2 951,26	2 951,26

et des prix suivants, à partir du 1.11.2005 :

	<b>Déchèteries de Marange- Silvange, Moyeuve-Grande et Sainte Marie aux Chênes</b>	Déchèterie d'Amnéville – Moulin Neuf
<b>Gestion complète</b> 20 h/semaine 30 h/semaine	3 386,00 €/mois 3 834,00 €/mois	3 850,00 €/mois 4 779,00 €/mois
<b>Enlèvement, transport et traitement des déchets non recyclables (prix à la tonne) :</b> Tout venant		
Benne 33m3	87,00	103,32
Pots, bidons vides de peinture, huile, solvant	900,00	853,38
<b>Enlèvement, transport et traitement des déchets recyclables (prix à la tonne) :</b>		
- Ferrailles benne 33m3	23,00	16,45
- Pneumatiques	0	150,39
- Cartons	130,00	48,04

- Produits végétaux benne 33m3	71,00	80,71
- Gravats benne 10 m3	16,00	13,77
- D3E Gros électroménager	400,00	319,00
Petit électroménager	501,00	384,00
- Huiles de vidange	0,00	0,00
- Huiles végétales (200l)	801,00	209,00
- DMS: acides,bases	950,00	2 605,00
solvants chlorés et non chlorés	1 284,00	1 886,00
peinture, vernis, colles	1 438,00	1 258,00
cosmétiques, emballages souillés	3 884,00	2 605,00
radiographie	1 200,00	1 049,00
batteries de voiture avec acide	304,00	317,00
piles	0	2 801,00
Tubes fluorescents	2 714,00	2 867,00

**Coût global de fonctionnement des déchèteries pour l'année 2005 :**

Déchèterie de MOULIN NEUF	301 828 €	(265 678 €)
Déchèterie de MARANGE SILVANGE	195 042 €	(171 050 €)
Déchèterie de MOYEUVE GRANDE	184 660 €	(169 408 €)
Déchèterie de SAINTE MARIE AUX CHENES	128 151 €	( 97 657 €)
TOTAL	809 681 €	(703 793 €)

(entre parenthèses : 2004)

## **2-2. LES RECETTES**

Le montant global des **recettes** pour l'année **2005** s'élève à **3 940 049,00 €**.

Elles proviennent :

- du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour 3 330 686,00 €
- des produits de gestion courante et valorisation de matériaux des déchèteries et de la collecte sélective, pour 204 422,00 €,
- des subventions et soutien d'éco emballages, pour 367 615,00 €
- et un reliquat de 37 326,69 € correspondant à la participation de la ville de Gandrange au fonctionnement de la déchèterie de Moulin Neuf.

### **Equilibre financier du service**

<b>Recettes</b>	<b>3 940 049 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>4 118 830 €</b>
<b>Soit un déficit de</b>	<b>178 781 €</b>